

**La productivité
durable :**
L'adaptation aux
nouvelles priorités
environnementales

*Rapport final du
Groupe de travail sur
l'adaptation au
changement
environnemental*

Juin 1996



Centre canadien du marché
du travail et de la
productivité

La productivité durable : L'adaptation aux nouvelles priorités environnementales

ISBN : 0-921398-30-1

Juin 1996

Document imprimé et relié au Canada

La recherche du Groupe de travail a été rendue possible grâce à l'aide financière accordée par le ministère fédéral du Développement des ressources humaines.

Toutes les publications du CCMTP sont imprimées sur du papier recyclé et peuvent être recyclées.

Le Centre canadien du marché du travail et de la productivité (CCMTP) est un organisme bipartite national indépendant dont la mission est de contribuer à la croissance économique et à l'amélioration des assises sociales en améliorant les relations patronales-syndicales au Canada et en offrant des avis concernant l'élaboration de politique publique, tout particulièrement en ce qui a trait au marché du travail et à la productivité.

Les membres du personnel ayant participé à la réalisation de ce projet de recherche sont Chris Parsley, Bert Pereboom, Kirk Falconer, et Andrea Coletta.



Centre canadien du marché du travail et de la productivité
55, rue Metcalfe - Suite 1500
Ottawa (Ontario)
K1P 6L5

Téléphone : (613) 234-0505
Télécopieur : (613) 234-2482
Courrier électronique : clmpc@magi.com

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	1
I INTRODUCTION.....	7
Données contextuelles	7
Méthodologie	7
Les secteurs et milieux de travail choisis.....	8
Les grandes lignes du rapport	9
II L'IMPORTANCE DE L'ENVIRONNEMENT.....	11
L'évolution du dossier environnemental	11
Le milieu des affaires et l'environnement	13
Le mouvement syndical et l'environnement.....	17
Conclusion	21
III INITIATIVES ET PROFILS SECTORIELS	23
La foresterie et les produits forestiers	23
Les mines	31
Les produits chimiques	38
Les leçons des initiatives sectorielles	43
IV RÉSUMÉ DES ÉTUDES DE CAS EN MILIEU DE TRAVAIL.....	45
1. Changer les technologies et les pratiques en milieux de travail	46
2. Assurer la formation des ressources humaines	48
3. Protéger les travailleurs touchés par le changement environnemental	50
4. Changer la gamme de produits offerts	51
5. Les relations avec la communauté	52
V CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	55
Le milieu de travail	56
Les questions sectorielles.....	58
Les questions concernant la communauté.....	65
Le rôle des gouvernements	66
NOTES DE FIN DE TEXTE	69

RÉSUMÉ

Le présent rapport examine les leçons pouvant être tirées des initiatives lancées par le patronat et les syndicats au niveau du milieu de travail et des secteurs industriels pour faire face aux pressions environnementales et formule des recommandations à cet effet. Il constitue une synthèse des études de cas faites par le CCMTP dans trois secteurs d'activité, à savoir la foresterie et les produits forestiers, l'exploitation minière et la fabrication de produits chimiques. Ces secteurs ont été choisis du fait qu'ils doivent composer avec d'importantes responsabilités environnementales. Le document intitulé *Études de cas sur l'adaptation aux nouvelles priorités environnementales* présente la version détaillée de ces études de cas.

Le rapport a été préparé par le CCMTP à l'intention du ministère fédéral du Développement des ressources humaines. Le travail de recherche a été supervisé et orienté par un comité de direction patronale-syndicale et représente donc leurs visions conjointes sur une vaste gamme de questions et défis qui ne pourront que prendre de l'importance au cours des années à venir, tout particulièrement sur le plan des politiques relatives aux ressources humaines.

Peu d'activités de recherche ont été menées sur les réponses et réactions du milieu des affaires et des syndicats en milieu de travail et au niveau sectoriel aux pressions environnementales. La méthodologie employée pour réaliser cette recherche a consisté à utiliser des études de cas comme principale source d'information (une liste de ces études figure au Tableau 1 du rapport). Le tout a été complété par l'établissement de profils sectoriels, le recensement des pressions environnementales auxquelles ces milieux de travail et secteurs font face et la présentation de pratiques et modèles adoptés à l'étranger pour répondre aux préoccupations environnementales.

L'intégrité du patrimoine environnemental est une question qui a acquis une importance permanente et fondamentale partout sur la planète. De plus en plus, les clients formulent des demandes de nature environnementale et les institutions financières accordent une attention particulière aux risques environnementaux auxquels s'exposent les entreprises. Les approches en ce domaine adoptées par les gouvernements mettent l'accent sur la législation et la prévention de la pollution, et sur la ratification d'un nombre toujours plus grand d'ententes volontaires entre les industries et les gouvernements. Tous ces changements auront une incidence sur les activités futures du patronat et des syndicats.

L'évolution de ce dossier fait en sorte que les questions environnementales figurent de plus en plus à l'avant-plan des préoccupations du milieu des affaires et des syndicats car elles ont et auront un impact déterminant sur la survie et la croissance à long terme de l'entreprise et sur la sécurité d'emploi.

De plus en plus, les compagnies en viennent à réaliser que même si le respect de la réglementation environnementale est une préoccupation importante, l'environnement constitue un élément essentiel de leur arsenal compétitif. Si elles ne parviennent pas à s'attaquer aux questions et défis environnementaux, elles risquent fort de perdre des clients. De plus, une amélioration du rendement environnemental peut aussi entraîner une réduction des coûts d'exploitation au moyen d'une meilleure consommation d'énergie.

La responsabilité légale des administrateurs et dirigeants d'une entreprise face à des incidents et accidents environnementaux met aussi en évidence l'importance d'un meilleur rendement en ce domaine.

La capacité des syndicats à assurer la sécurité à long terme de l'emploi dépendra dans une large mesure de la survie de l'entreprise et d'une amélioration du rendement environnemental. À court terme, les initiatives d'adaptation visant à réaliser la durabilité de la production et de l'emploi peuvent autant entraîner la suppression de certains emplois que la création d'autres dans des secteurs connexes. Le défi consiste donc à faciliter la transition des travailleurs ayant perdu leurs emplois vers de nouveaux postes.

L'amélioration de l'environnement de travail et la protection de la santé des travailleurs représentent aussi une préoccupation cruciale du mouvement syndical. Enfin, il ne faut pas oublier que les travailleurs ont une connaissance spéciale des activités de production de l'entreprise qui est d'une grande utilité pour élaborer de meilleures pratiques environnementales dans le milieu de travail.

Voilà pourquoi, le patronat et les syndicats tentent par diverses activités d'intégrer les priorités environnementales dans leur planification d'affaires et dans les conventions collectives. Ces activités sont les vérifications environnementales, la publication de rapports annuels, des initiatives de gestion globale des produits, l'élaboration de normes relatives à la gestion environnementale, la création de comités environnementaux, l'éducation des travailleurs, l'établissement de liens entre le rendement environnemental et la productivité et l'identification d'emplois verts potentiels. Il est plus que probable que les pressions exercées pour assurer une plus grande intégration des préoccupations environnementales dans les activités à long terme des syndicats et du patronat se poursuivront dans les années à venir.

Une notion fondamentale qui ressort des études de cas est que les approches patronales-syndicales et le partage complet de l'information entre ces deux groupes peuvent permettre de concevoir des méthodes innovatrices pour assurer la durabilité de la productivité des travailleurs et des entreprises.

Les études de cas portent sur trois approches multipartites et présentent des exemples d'intervention pris par d'autres secteurs et entreprises. Elles montrent comment ces approches peuvent permettre de cibler à long terme la gestion et la planification du dossier environnemental. Cela est reflété dans le développement durable des ressources dans les secteurs miniers et forestiers. Un processus multipartite à la grandeur d'un secteur favorise des échanges et des discussions entre les parties concernées de façon à assurer une intégration des priorités économiques, sociales et environnementales. Nous avons constaté dans les entreprises et les secteurs étudiés que les gouvernements ont eu tendance à animer et à appuyer les processus multipartites plutôt qu'à en assumer la direction. Cela signifie que les réponses et plans d'action adoptés peuvent être conçus pour répondre aux besoins particuliers d'un secteur. En ce qui a trait à l'adaptation des ressources humaines, les intervenants ont reconnu que la formation représente un élément essentiel de toute réponse et réaction aux pressions environnementales. Mais l'aspect le plus surprenant de ces processus est bien qu'ils sont survenus, et ce, tout particulièrement dans des secteurs fondés sur l'exploitation des ressources où les approches consensuelles ne sont certes pas une tradition.

Les études de cas révèlent une grande variété de réponses. Toutefois, elles ont un dénominateur commun : dans tous les cas, le patronat et les syndicats ont uni leurs efforts dans la poursuite d'un objectif commun. Même si certaines mettent en lumière l'importance des nouvelles technologies, plusieurs autres font ressortir qu'il a été nécessaire de modifier les pratiques en milieu de travail pour améliorer le rendement environnemental. Au moyen de processus conjoints, le patronat et les syndicats ont su élaborer des méthodes rentables et efficaces dont la mise en oeuvre est simple et bénéfique pour l'environnement. Tout comme les processus multipartites, les études de cas ont aussi clairement révélé l'importance de la formation (tout particulièrement la sensibilisation des travailleurs) pour être en mesure de s'adapter à des meilleures pratiques environnementales et aux technologies en découlant. Dans les milieux de travail où des emplois ont été supprimés, le patronat et les syndicats ont conçu différentes solutions innovatrices pour aider les travailleurs ayant perdu leurs emplois. Essentiellement, ces solutions ont permis de partager certains gains de productivité obtenus grâce aux changements apportés aux pratiques avec ceux et celles qui en sont les victimes, et ce, même lorsque les entreprises faisaient face à des puissantes pressions financières. Une autre stratégie adoptée dans certains cas a consisté à réinventer la gamme de produits offerts et les procédés de production dans le but d'améliorer le rendement environnemental et de réduire les risques financiers imputables à une gestion inadéquate du dossier environnemental. Enfin, bon nombre des études de cas reconnaissent qu'il est important d'entretenir de bonnes relations avec la communauté. Le partage et la distribution d'information avec la communauté avoisinante favorisent l'établissement d'un climat de confiance et permettent à la population des localités concernées de donner leur avis sur les activités de l'entreprise qui pourraient avoir un impact sur l'environnement de la communauté.

Recommandations

Recommandation 1

Nous recommandons que le patronat et les syndicats améliorent les processus conjoints déjà en place pour être en mesure de répondre aux problèmes environnementaux et à leurs impacts et élaborent des solutions efficaces aux préoccupations environnementales soulevées. Toute l'information nécessaire à cette fin devrait être offerte aux intervenants des comités conjoints. Les questions devant être abordées sont:

- i) les risques liés à la manutention de certaines substances dans le milieu de travail et les répercussions environnementales en découlant;***
- ii) les risques de certaines pratiques en milieux de travail et les répercussions environnementales en découlant;***
- iii) l'adoption de pratiques en milieux de travail plus respectueuses de l'environnement et ne nécessitant pas d'importants investissements en capital; et***

- iv) *l'adoption de mesures pour limiter l'exposition des travailleurs aux substances toxiques tout au long de leur vie professionnelle.*

Recommandation 2

Nous recommandons que l'information mise à la disposition des comités patronaux-syndicaux dans les milieux de travail soit fondée autant que possible sur des données scientifiques rigoureuses. Le processus conjoint a pour objectif de tenter de minimiser le plus possible les risques d'une activité industrielle au moyen du principe de la prudence : lorsque les risques sont graves ou irréversibles, l'absence d'information scientifique ne devrait pas être une raison pour remettre à plus tard l'adoption de mesures rentables pour empêcher la dégradation du patrimoine environnemental.

Recommandation 3 :

Nous recommandons que le patronat et les syndicats, dans les efforts qu'ils engagent pour réagir à des changements importants et interruptifs comprenant les préoccupations environnementales et bien d'autres, élargissent la portée des processus conjoints en milieu de travail. Ils seront ainsi en meilleure position pour évaluer toutes les conséquences du changement et pour concevoir des solutions qui atténueront la peur et l'incertitude face au changement. Les discussions à ce sujet respecteront les préoccupations des entreprises sur le plan de la confidentialité et de l'information d'affaires vis-à-vis de leurs concurrents et concerneront les questions suivantes :

- i) des changements importants à la technologie de production;*
- ii) les besoins en matière de formation et les compétences nécessaires; et*
- iii) les répercussions du changement sur l'emploi.*

Recommandation 4

Nous recommandons que le patronat et les syndicats élaborent des solutions pour faciliter l'adaptation de la main-d'oeuvre et veiller à ce que les coûts du changement soient assumés équitablement entre les parties concernées.

Recommandation 5

Nous recommandons que, dans le secteur de l'exploitation des ressources, le patronat et les syndicats, avec l'appui des gouvernements et de concert avec les autres intervenants concernés, élaborent des plans à long terme d'utilisation des terres qui seront fondés sur les principes du développement durable. Ces plans devront être clairs et précis et favoriser l'exploitation durable des ressources et comporter une évaluation des impacts économiques, sociaux, communautaires et environnementaux. En outre, ils devront garantir l'accès aux terres autant aux entrepreneurs industriels qu'aux autres utilisateurs.

Recommandation 6

Nous recommandons que le patronat et les syndicats développent des programmes d'adaptation applicables à plus d'un milieu de travail. Ces programmes devront être conçus de façon à faciliter la transition des travailleurs entre des emplois désuets sur le plan environnemental vers de nouveaux emplois. Cette aide à l'adaptation pourra comprendre les options suivantes :

- i) une aide financière en matière d'éducation et de formation;*
- ii) des services de counselling; et*
- iii) une aide pour favoriser la mobilité des travailleurs.*

Recommandation 7

Nous recommandons que le patronat et les syndicats élargissent et améliorent les programmes de formation au sein des milieux de travail et entre ceux-ci. Ces programmes pourront compléter les programmes publics d'éducation, mais devront aborder les exigences professionnelles suivantes :

- i) les compétences en informatique;*
- ii) les compétences relatives aux technologies environnementales;*
- iii) les compétences en matière de vérification et de gestion environnementales; et*
- iv) la planification environnementale.*

Recommandation 8

Nous recommandons que le patronat et les syndicats déterminent quels changements devront être apportés aux compétences et à la classification des métiers pour être en mesure de répondre aux préoccupations toujours plus grandes en matière environnementale. Cette évaluation devra tenir compte des fonctions dont s'acquittent les travailleurs de première ligne et les gestionnaires environnementaux.

Recommandation 9

Nous recommandons que le patronat et les syndicats examinent l'accès actuel aux programmes de formation dans différents milieux de travail et mettent au point des mécanismes de conception et de prestation de ces programmes qui permettront de veiller à qu'aucun obstacle institutionnel ne limite l'accès à ceux-ci.

Recommandation 10

Nous recommandons que le patronat et les syndicats définissent conjointement leurs besoins en matière d'information sur les tendances économiques et environnementales

dans certains secteurs, et proposent des moyens d'améliorer la cueillette, la présentation et la dissémination d'information sur ces tendances.

Recommandation 11

Nous recommandons que les organismes sectoriels existants fassent preuve de leadership et encouragent activement la participation de toutes les compagnies et de tous les syndicats concernés aux approches sectorielles. Pour atteindre cet objectif, il conviendrait d'exercer des pressions sur les entreprises et d'assurer la cueillette et la dissémination d'information sur des compagnies ayant su répondre aux pressions environnementales.

Recommandation 12

Nous recommandons que soient mis en place des mécanismes de consultation qui assureront l'échange d'information entre les groupes communautaires, le patronat et les syndicats sur les questions environnementales.

Recommandation 13

Nous recommandons que le patronat, les syndicats et les gouvernements appuient les plans de développement économique des communautés et veillent à ce qu'ils favorisent le développement durable à long terme du secteur industriel dont dépend la communauté.

Recommandation 14

Nous recommandons que les gouvernements, avec l'aide du patronat et des syndicats, appuient la cueillette d'information concernant de bonnes pratiques industrielles qui tiennent compte des préoccupations environnementales et économiques et encouragent l'utilisation de celles-ci.

Recommandation 15

Nous recommandons que les gouvernements cherchent à établir un cadre réglementaire qui veille à ce que l'application de la réglementation environnementale soit marquée sous le sceau de la clarté, de la certitude et de l'uniformité.

Recommandation 16

Nous recommandons que les gouvernements, en consultation avec le patronat et les syndicats, examinent et améliorent leurs processus d'évaluation de l'impact environnemental des projets d'exploitation des ressources et leurs procédures d'approbation des nouveaux produits chimiques, et ce, sans compromettre les normes de sécurité et de santé.

I INTRODUCTION

Données contextuelles

En janvier 1992, le CCMTP a publié un important rapport intitulé *La protection de l'environnement et de l'emploi au Canada : Document de travail pour le patronat et les syndicats*. Ce document présentait une vue d'ensemble de l'état d'avancement de la recherche sur l'adaptation aux priorités environnementales et exposait les principales dimensions des relations entre les politiques environnementales et l'emploi. Suite à la publication de ce rapport, qui a été accueilli favorablement par les gouvernements et le secteur privé, le ministère fédéral du Développement des ressources humaines (DRH) a demandé au CCMTP d'examiner l'impact des pressions environnementales sur l'emploi, les pratiques de travail et la production dans certains secteurs industriels. Le présent rapport est le résultat de cet examen.

Les chercheurs du CCMTP ont obtenu l'appui d'un groupe de travail mixte pour mener à bien ce travail. L'objectif du rapport du Groupe de travail consiste à examiner comment le patronat et les syndicats réagissent aux pressions environnementales et à documenter les politiques et pratiques favorisant la durabilité environnementale de la productivité en milieu de travail et dans différents secteurs industriels. À partir d'exemples particuliers décrivant de bonnes pratiques en la matière, les chercheurs ont pu tirer certaines conclusions concernant l'adaptation aux pressions environnementales. Ces conclusions constituent l'essence des recommandations formulées dans le présent rapport.

Méthodologie

La recherche actuelle sur l'économie et l'environnement nous apprend que l'impact global de la réglementation environnementale et des dépenses en ce domaine sur les indicateurs de la production et de l'emploi au niveau macro est très faible.¹ En effet, l'impact de la suppression d'emplois et des baisses du volume de production est compensé par la création d'emplois et une augmentation de la production dans d'autres secteurs de l'économie. Toutefois, sur une base sectorielle, certains secteurs ont des obligations et des coûts environnementaux qui sont plus importants. Dans ce cas, les conséquences sur l'emploi et la production peuvent être considérables. De plus, le fait que bon nombre d'entreprises oeuvrant dans des secteurs sensibles aux réalités environnementales se trouvent dans des régions éloignées a pour effet d'accroître l'impact des préoccupations environnementales sur l'emploi et l'économie locale et constitue un véritable défi sur le plan de l'adaptation.

Au même moment, il convient de mentionner que très peu de projets de recherche (si même il y en a eu) ont été menés pour déterminer de quelles façons le patronat et les syndicats en milieu de travail et au niveau sectoriel s'y prennent pour s'adapter aux nouveaux défis environnementaux.² L'une des premières tâches dont nous avons dû nous acquitter a donc été l'établissement d'une méthodologie de recherche. Après avoir mené de vastes consultations auprès de groupes du milieu des affaires et du mouvement syndical, le Groupe de travail a approuvé la méthodologie des études de cas afin de connaître sur les pratiques et stratégies adoptées en milieu de travail et au niveau sectoriel

pour réagir aux pressions environnementales. Les études de cas sont complétées par l'établissement de profils sectoriels et l'examen des pressions environnementales auxquelles ces secteurs font face. Il a aussi été décidé d'élargir le champ des connaissances disponibles en présentant des exemples de pratiques et de modèles d'adaptation aux préoccupations environnementales utilisés à l'étranger.

Pour choisir les études de cas, le Groupe de travail a convenu d'un ensemble de critères. Les études choisies devaient révéler un impact important sur le plan économique et de l'emploi et il était nécessaire qu'il y ait suffisamment de données disponibles sur la nature précise des réactions aux préoccupations environnementales. Elles devaient aussi comporter une grande variété de thèmes et de questions sur le changement environnemental, y compris des questions concernant l'entreprise, la communauté et le secteur industriel. Si possible, elles devaient aussi présenter la situation de grandes entreprises et de plus petites situées dans différentes régions du Canada. Enfin, un autre critère d'une importance cruciale était la participation active du patronat et des syndicats à la recherche sur les études de cas, car le succès de ce projet de recherche dépendait grandement d'un engagement consensuel de ces deux groupes.

Les secteurs et milieux de travail choisis

Les études de cas portent spécifiquement sur la foresterie et les produits forestiers, les compagnies fabricant des produits chimiques et les entreprises minières parce qu'ils représentent des secteurs industriels où les responsabilités et les coûts environnementaux sont plus élevés. De plus, les sondages d'opinion publique classent aussi ces trois secteurs comme étant ceux qui risquent le plus d'avoir une incidence sur l'environnement.³

Dans chacun de ces secteurs, nous avons cerné une réponse sectorielle et mis en lumière des exemples d'adaptation en milieu de travail. Les études de cas sont décrites en détail dans un document d'information qui accompagne le présent rapport. Vous trouverez au Tableau 1 un résumé des études de cas. L'expérience concrète et pratique constitue donc la principale donnée d'information de ces études. Nous exposons aussi des moyens concrets d'assurer la durabilité environnementale de la productivité ce qui nous espérons sera utile aux intervenants concernés dans les entreprises.

Il convient de souligner que, même si le rapport traite de secteurs industriels ayant de grandes responsabilités environnementales, ses conclusions sont applicables à d'autres secteurs. En effet, la variété des préoccupations environnementales ne cesse de s'accroître et l'expression de ces préoccupations provient de sources de plus en plus diversifiées.

Il est aussi important de mentionner deux caractéristiques essentielles des questions environnementales qui sont traduites dans le présent rapport. En premier lieu, les préoccupations environnementales n'existent pas dans le néant — elles sont inextricablement liées à la restructuration économique qui survient présentement. En conséquence, il n'est tout simplement pas possible, voire même utile, de chercher à isoler un impact purement environnemental. Toutes les études de cas présentées comportent toujours une dimension environnementale et une autre de nature économique. Même si elles s'intéressent spécifiquement à des situations où on retrouve une dimension

environnementale évidente, elles comportent aussi à divers degrés des éléments économiques et environnementaux. En second lieu, comme les questions environnementales ont tendance à avoir des répercussions à long terme, elles ne se contentent pas de solutions à court terme. Le projet de recherche tente de refléter cet état de fait en examinant des initiatives où on a fait appel à la planification stratégique à long terme.

Les grandes lignes du rapport

Nous discutons dans la prochaine section du rapport de l'importance accrue de l'environnement pour le patronat et les syndicats, et plus particulièrement de l'importance de l'environnement pour assurer la durabilité de leurs activités. Nous décrivons brièvement dans la section III les secteurs industriels et les pressions environnementales auxquelles ils font face. Trois études de cas sont présentées sur les réactions de ces secteurs à ces pressions. Nous discutons des conclusions de ces études de cas dans la section IV. Enfin, les conclusions et recommandations du rapport sont présentées dans la section V. Elles sont fondées sur les données générées par ce projet de recherche. Nous mentionnons aussi certaines expériences tentées à l'étranger en ce domaine afin de les comparer aux pratiques canadiennes.

**TABLEAU 1
RÉSUMÉ DES ÉTUDES DE CAS**

Cas	Lieu	Type	Secteur	Caractéristiques
Stratégie nationale sur les forêts	National	Sectoriel	Foresterie	Processus multipartite lancé par le gouvernement afin de concevoir une stratégie pour assurer la durabilité de l'écosystème forestier.
L'Initiative minière de Whitehorse	National	Sectoriel	Minier	Processus multipartite appuyé par le gouvernement afin d'établir de grands principes pour assurer la durabilité à long terme de ce secteur.
La gestion responsable	National	Sectoriel	Chimique	Initiatives volontaires prises par certaines compagnies qui se sont entendues sur des codes de pratiques concernant la recherche, la fabrication et l'utilisation des produits chimiques.
BC Forest Renewal Plan	C.-B.	Sectoriel	Foresterie	Processus multipartite appuyé par le gouvernement afin d'élaborer un plan d'exploitation à long terme pour ce secteur.
InterFor & IBA Canada	C.-B.	Milieu de travail	Foresterie	Processus conjoint pour trouver des solutions de rechange aux mises à pied dans des régions où l'environnement est menacé.
Howe Sound Pulp and Paper & SCEP	Port Mellon, C.-B.	Milieu de travail	Pâtes & papier	Vaste modernisation de l'usine; investissement dans du nouveau matériel environnemental.
Highland Valley Copper & MUA	Logan Lake, C.-B.	Milieu de travail	Minier	Initiative patronale-syndicale pour réduire, réutiliser et recycler les fournitures minières et offrir la possibilité de travailler aux employés ayant de légères blessures.
Brunswick Smelting & MUA	Bathurst, N.-B.	Milieu de travail	Minier	Initiatives conjointes lancées afin de changer les pratiques de travail pour améliorer le rendement environnemental de l'entreprise.
Quintette Operating Corporation	Tumbler Ridge, C.-B.	Milieu de travail	Minier	Comité environnemental; grande dépendance de la communauté.
Bayer Rubber & SCEP	Sarnia, Ontario	Milieu de travail	Chimique	Initiatives environnementales lancées pour composer avec l'augmentation des coûts de production et appuyées par des ententes avec les syndicats.
Uniroyal Chemical & MUA	Elmira, Ontario	Milieu de travail	Chimique	Situation de crise et suspension de la production suite à la découverte d'agents polluants dans les eaux usées; et développement d'une nouvelle stratégie de gestion environnementale.

Pour de plus amples renseignements sur les études de cas, veuillez lire le rapport.

II L'IMPORTANCE DE L'ENVIRONNEMENT

L'environnement constitue une question d'intérêt public depuis au moins deux décennies. Toutefois, nous avons constaté récemment qu'un certain nombre de nouveaux facteurs interviennent dans les discussions à ce sujet. Ces facteurs ont et auront une incidence sur le patronat et les syndicats. Ces deux groupes qui commencent à s'attaquer aux questions environnementales, devront aussi déterminer comment réagir aux pressions changeantes en ce domaine.

L'évolution du dossier environnemental

L'opinion publique

Les sondages d'opinion publique révèlent que l'environnement est devenu une importante préoccupation de la politique publique. Évidemment, l'importance accordée aux questions environnementales connaît des fluctuations du fait que d'autres problèmes préoccupent aussi la population. Les préoccupations environnementales sont plus grandes en période de prospérité économique (au premier rang en 1989) et le sont moins en période d'incertitude économique.⁴ Les problèmes politiques et économiques que nous connaissons font en sorte que l'environnement est loin d'être à l'avant-plan des préoccupations de la politique publique présentement. Toutefois, cela ne veut pas dire que les gens considèrent que les questions environnementales ne sont pas importantes et que leurs actions et décisions en ce domaine refléteront un désintérêt à l'égard de ce dossier. Une récente enquête du CCMTP a révélé que plus de 70 p. 100 des dirigeants du milieu des affaires interrogés et plus de 90 p. 100 des dirigeants syndicaux croient que l'environnement représente un problème auquel fait face l'économie.⁵ De plus, la couverture médiatique suivie des questions environnementales et le fait que l'environnement figure régulièrement sur la liste des préoccupations publiques fait ressortir qu'il s'agit d'une préoccupation fondamentale, permanente et à long terme.

Un rayonnement international

Au cours des trois dernières décennies, les questions environnementales ont acquis un rayonnement d'une portée internationale au fur et à mesure où les gens partout sur la planète ont été sensibilisés à la question. Les problèmes environnementaux des années 1960 et du début des années 1970 étaient surtout de portée locale, mais vers le milieu des années 1980, ils ont atteint une dimension planétaire comme le témoignent le grand nombre de conventions internationales sur l'environnement qui ont été ratifiées.⁶ Avant 1975, il y avait moins de 10 conventions internationales en la matière; mais vers le milieu des années 1990, il y en avait plus de 30. La plus importante et la plus exhaustive de ces conventions est certainement Action 21 qui a été adoptée lors du Sommet de la terre, un événement organisé par les Nations Unies en 1992. Action 21 représente un consensus majeur sur les défis environnementaux et sur une variété de solutions à des problèmes environnementaux. Même si cette entente ne comporte aucune mesure exécutoire pour les gouvernements signataires, son adoption représente néanmoins un engagement politique au plus haut niveau et inclut maintenant des conventions sur les déchets dangereux, la diversité biologique, la couche d'ozone et le changement climatique. Cette

évolution du dossier environnemental comporte d'importantes conséquences pour les entreprises et les travailleurs qui exportent à l'étranger.

L'importance accrue des clients

Les pressions exercées par les clients des entreprises qui souhaitent obtenir des produits plus respectueux de l'environnement représentent un autre changement important. Ils sont préoccupés par l'impact sur l'environnement du produit final, du procédé de production et des pratiques d'extraction des ressources. Par exemple, dans le secteur des produits forestiers, les clients demandent des pâtes sans chlore, un accroissement du contenu de fibres recyclées dans le papier journal et de meilleures pratiques d'exploitation forestière. Des demandes sont aussi formulées pour que soient interdits progressivement certains produits chimiques en raison de leur toxicité. Dans l'industrie minière, certaines pratiques environnementales font l'objet d'un examen minutieux et incitent certains à demander que l'industrie adopte des pratiques durables. Il en résulte que pour les industries axées sur les exportations, comme la foresterie, les mines et la fabrication de produits chimiques, la conscientisation environnementale de leurs clients à l'étranger aura un impact sur les pratiques industrielles au Canada par le biais des pressions exercées par le marché.

Les risques environnementaux et financiers

Les institutions financières sont de plus en plus conscientes des risques environnementaux que représentent certaines entreprises et activités industrielles. Les compagnies qui poursuivent une gestion environnementale appropriée et ont des procédés de production durables auront plus facilement accès à des capitaux de risque que celles dont la stratégie de protection de l'environnement est moins rigoureuse. Toutes les banques canadiennes exigent des vérifications environnementales externes avant d'octroyer un prêt à une nouvelle entreprise lorsque certaines dimensions environnementales du plan d'affaires les préoccupent. L'accès aux capitaux peut alors être un facteur déterminant pour obtenir un bon rendement environnemental.

Les approches adoptées par les gouvernements

Les gouvernements n'approchent plus le dossier environnemental de la même façon. De nombreux pays, dont le Canada, cherchent à accroître la portée des instruments et stratégies d'intervention politiques qui peuvent permettre de s'attaquer aux complexes problèmes environnementaux. Le gouvernement fédéral a adopté en 1988 la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) qui est sur le point d'être modifiée. De récentes propositions indiquent que le gouvernement fédéral cherche à ce que la LCPE devienne une loi cadre. Les gouvernements provinciaux sont aussi à la recherche de méthodes innovatrices pour s'attaquer aux défis environnementaux. Au même moment, nous sommes témoins d'un accroissement du nombre d'ententes volontaires qui viennent compléter la réglementation environnementale dans différents pays.⁷

Différentes approches sont poursuivies par différents gouvernements. Certains gouvernements en Amérique du Nord et en Europe préfèrent prendre des initiatives visant

à prévenir la pollution plutôt que réglementer les émissions polluantes. La réponse du gouvernement fédéral aux modifications proposées à la LCPE met aussi l'accent sur la prévention. En Grande-Bretagne, le Integrated Pollution Control Policy réglemente les émissions d'agents polluants selon le secteur industriel au lieu d'avoir recours à une réglementation distincte pour l'air, le sol et l'eau. Les normes de cette politique ont été établies au moyen de consultations menées auprès des intervenants concernés. Aux États-Unis, la Environmental Protection Agency poursuit une stratégie similaire avec les industries pour les encourager à prendre volontairement des mesures préventives.

Dans les Pays-Bas, on a créé en 1989 le National Environmental Plan (NEP), une stratégie des plus exhaustive qui fixe des objectifs ambitieux concernant les gaz à effet de serre, les émissions d'agents polluants, les mesures de conservation de l'énergie et la réduction des émissions toxiques. Le NEP comprend aussi des ententes entre l'industrie et le gouvernement concernant la réduction des émissions polluantes. Jusqu'à maintenant, plus de 100 ententes du genre ont été conclues. Elles constituent une solution de rechange à la réglementation. Ces ententes couvrent 90 p. 100 de toutes les sources de pollution industrielle. La recherche d'approches différentes que mènent les gouvernements aura un impact important sur les activités de l'industrie et sur les travailleurs.

Tous ces facteurs, à savoir les changements dans l'opinion publique, la dimension internationale de la lutte contre la pollution, les nouvelles exigences des clients et les approches alternatives des gouvernements, mettent en lumière le fait que les pressions environnementales vont s'accroître et s'intensifier. Tous les secteurs industriels au pays font ou feront probablement face à certains problèmes qui se sont dressés devant les secteurs et milieux de travail décrits dans ce rapport. Les pratiques exposées dans les études de cas pourraient être très utiles à ces industries dans les années à venir.

Le milieu des affaires et l'environnement

Cette évolution du dossier environnemental modifie la façon dont les entreprises s'attaquent aux préoccupations environnementales. Les questions et défis environnementaux peuvent dans certains cas procurer aux compagnies canadiennes un avantage concurrentiel sur les marchés internationaux. Il est certain que les considérations environnementales sont importantes pour les entreprises. En effet, une enquête menée auprès de celles-ci a révélé que 87 p. 100 d'entre elles considèrent que les questions environnementales auront un impact important au cours des cinq prochaines années.⁸ Ces données sont légèrement plus élevées dans le secteur des ressources naturelles et celui de la fabrication. Les sources de préoccupation sont :

- *Le respect de la réglementation environnementale* : Le respect de la réglementation environnementale a toujours constitué une réalité importante pour les entreprises du secteur des ressources naturelles et de la fabrication et cela est encore le cas.⁹ Toutefois, les changements dans les pressions environnementales et dans les approches adoptées par les gouvernements ont diverses incidences sur les activités internes des compagnies. En conséquence, le patronat participe de plus en plus au lancement de vastes initiatives environnementales avec les gouvernements.

- *Les exigences des clients* : Les compagnies en sont venues à réaliser que l'environnement constitue un élément important de leur arsenal compétitif. Avec des clients au Canada et à l'étranger qui demandent plus d'information au sujet de l'impact environnemental de certains produits et procédés de production, les entreprises elles-mêmes doivent acquérir plus d'information concernant leurs activités et leur incidence sur l'environnement.
- *Une réduction des coûts de production* : Il existe de bonnes raisons économiques pour améliorer le rendement environnemental. En effet, certaines entreprises découvrent qu'elles peuvent aussi améliorer leur rendement financier. Par exemple, une plus grande efficacité énergétique dans les activités de production permet aux entreprises de produire un même volume de production tout en consommant moins d'énergie. Elles peuvent ainsi réduire l'impact de leur production sur l'environnement et leurs coûts de production.
- *La responsabilité légale des dirigeants* : Les administrateurs et dirigeants des compagnies sont souvent tenus personnellement responsables des torts à l'environnement causés par leur organisation. Les pénalités vont de l'imposition d'amendes qui doivent être payées par les dirigeants eux-mêmes jusqu'à l'emprisonnement.
- *Les employés* : Les employés demandent aussi à travailler dans un environnement plus sain et peuvent contribuer à sensibiliser l'entreprise aux préoccupations environnementales. Dans l'enquête menée auprès d'entreprises commerciales, 62 p. 100 des répondants ont affirmé que leurs employés constituaient un facteur motivationnel. Ces données sont moins élevées dans le secteur des ressources naturelles et de la fabrication.

Il faut donc en conclure que les compagnies cherchant à protéger et à améliorer leur position sur le marché devront changer leurs activités, sans quoi elles risquent fort de mettre en péril leur avenir. En outre, le respect des préoccupations environnementales permet aussi d'assurer la croissance de l'entreprise. Il existe de nombreux exemples sur la façon dont certaines compagnies s'y sont prises pour tenter d'intégrer les préoccupations environnementales dans leur planification d'affaires et leur processus décisionnel.

La gestion environnementale se marie très bien à divers systèmes de gestion. Ces systèmes et la gestion environnementale mettent l'accent sur l'importance des clients dans le sens le plus vaste du mot. L'engagement à améliorer continuellement la production sert bien les compagnies qui ne veulent pas seulement se conformer à la réglementation environnementale, mais aussi adopter une approche plus pro-active face aux préoccupations environnementales. La gestion environnementale cherche aussi à s'intéresser aux causes fondamentales de la pollution et à s'attaquer aux défis de la prévention de la pollution plutôt qu'à trouver des solutions au point de rejet qui reflètent les préoccupations des gouvernements et des groupes environnementaux. Il en découle que les questions relatives à la protection de l'environnement et à la durabilité de la

production remontent la chaîne de production et rendent plus importante une intégration de l'environnement dans le plan d'affaires. De plus, une solution souple aux problèmes environnementaux permet une plus grande efficacité dans l'utilisation des capitaux. Les pratiques respectueuses de l'environnement accordent aussi une plus grande importance aux travailleurs de première ligne et à leur contribution au processus de gestion environnementale — un concept qui s'inscrit dans la philosophie des systèmes de gestion.

Ce type de planification requiert que l'entreprise ait de l'information au sujet des différents facteurs environnementaux. En conséquence, les compagnies procèdent de plus en plus souvent à la publication de rapports environnementaux et à des vérifications en ce domaine. En plus de constituer une importante source d'information sur les coûts environnementaux, ces activités permettent aux compagnies de suivre l'évolution des demandes environnementales changeantes et d'y répondre. Nous constatons qu'il y a de plus en plus de compagnies, comme la Monsanto aux États-Unis et la Norsk Hydro AS en Norvège, que mènent des vérifications environnementales et publient des rapports annuels en la matière.¹⁰ Comme il est vraisemblable de s'attendre à ce que les coûts de la dégradation de l'environnement s'accroîtront, les analystes financiers de partout sur la planète demanderont désormais plus souvent que les entreprises soumettent des rapports attestant de leur respect des préoccupations environnementales.

La compagnie Shell Canada fait partie d'un petit groupe d'entreprises qui tentent de lier le contenu de leurs rapports environnementaux au concept du développement durable. Elle a créé un Fonds environnemental au moyen d'une contribution initiale de 5 000 dollars. Cette initiative est en grande partie attribuable au chef de la direction qui, avec les membres du Conseil d'administration, a décidé de mettre en oeuvre des mesures pour assurer responsabilisation environnementale de l'entreprise jusqu'au niveau de la production. De plus en plus, la compagnie procède à l'évaluation des résultats et mène ses activités selon le principe de la prévention de la pollution en éliminant les problèmes à l'étape de la conception.

Des procédés de fabrication et des produits respectueux de l'environnement mènent aussi inévitablement à un réalignement des rapports avec les fournisseurs. De nombreuses entreprises, au moyen d'information découlant de leurs activités de surveillance (monitoring) environnementale, insistent maintenant auprès de leurs fournisseurs pour que ceux-ci répondent à certaines exigences environnementales. Par exemple, en Grande-Bretagne, la principale chaîne de commerces du secteur du prêt à monter (do it yourself), à savoir la B&Q, fait partie d'un groupe de compagnies qui encouragent l'utilisation d'un système d'évaluation du rendement environnemental des fournisseurs, système qui permet de déterminer si chaque pièce de bois achetée provient de forêts dont l'exploitation est faite selon les principes du développement durable. Aux États-Unis, la S.C. Johnson (une compagnie de produits d'entretien ménager) a, au moyen de communications directes avec ses fournisseurs, amélioré son rendement environnemental au niveau de l'emballage en réduisant grandement la quantité de matériel utilisé, en augmentant le contenu recyclable et en développant de nouveaux matériaux entièrement recyclables. Ces initiatives n'ont pas uniquement une incidence sur les méthodes de production des fournisseurs, mais peuvent aussi permettre une liaison en amont pour assurer une gestion complète du produit. Les compagnies fabricant des produits chimiques au Canada et à

l'étranger ont pris l'engagement de poursuivre de telles initiatives, quoique lorsque les produits chimiques sont exportés à l'extérieur du pays, la gestion du produit est limitée par la réimportation des substance résiduelles.

Les objectifs des initiatives prises individuellement par certaines entreprises sont aussi présentes dans l'établissement d'une série de normes de gestion environnementale applicables à l'ensemble de secteurs industriels. Initialement, il s'agissait de programmes, d'ententes et d'initiatives volontaires visant des secteurs particuliers. De telles normes de gestion sont présentement élaborées, et elles s'appliqueront dans différents pays (comme le European Eco-Management and Auditing Scheme - EMAS), la série 14000 de l'Organisation mondiale de normalisation (ISO) et les British Standards (BS 7750). Il convient de souligner que ce sont des normes de gestion et non des normes techniques particulières. Les demandes concernant l'éco-étiquetage reflètent le même objectif, soit l'imposition de normes de qualité identifiables.

Minimiser l'impact de la production sur l'environnement et réduire la consommation d'énergie sont des préoccupations autant sur le plan financier qu'environnemental. La mise au point de procédés de production plus sains représente le principal objectif de la gestion environnementale depuis plus de deux décennies. Les efforts en ce sens remontent la chaîne de production et accordent maintenant une plus grande importance à la conservation des ressources et la prévention de la pollution à la source. Au Canada, la société Inco a réussi à réduire grandement sa consommation d'énergie et ses émissions d'agents polluants au moyen d'un programme global de réduction des émissions d'anhydride sulfureux. Au milieu des années 1980, la compagnie a modifié son four de traitement des minerais ce qui a permis d'améliorer le rendement énergétique et donc de réduire les coûts en ce domaine. Les gaz d'anhydride sulfureux qui étaient émis auparavant ont été transformés en produits pouvant être vendus. De plus, cela a aussi permis d'améliorer la productivité des travailleurs. Aux États-Unis, les succès remportés par la Dow Chemicals avec son Waste Reduction Always Pays Program sont attribuables en grande partie à la participation des employés au programme et à l'établissement de canaux de communication ouverts avec la communauté locale. En Suède, le fabricant de ciment, Holderbank, a cherché à accroître son efficacité énergétique en améliorant les compétences des travailleurs et des cadres et en les motivant à fabriquer plus efficacement leurs produits. Encore une fois, nous constatons qu'il est essentiel de faire participer les employés et de les sensibiliser. Des améliorations significatives de la consommation d'énergie ont été réalisées sans qu'il ne soit nécessaire de procéder à d'importants investissements de capitaux.

L'intérêt accru qui est accordé aux préoccupations environnementales et aux coûts en découlant peut aussi provoquer l'émergence de nouvelles occasions d'affaires. Les investissements dans le secteur environnemental peuvent déboucher sur des activités rentables. Par exemple, la région de Sudbury a développé une expertise en matière de restauration minière qui en fait un centre de renommée mondiale. Les institutions financières ne voient souvent dans les activités environnementales qu'un autre poste budgétaire dans les états financiers d'une compagnie. Toutefois, il existe plusieurs exemples qui indiquent que cela n'est pas toujours le cas.

Des enquêtes faites aux États-Unis révèlent une intégration de plus en plus grande de la gestion environnementale dans les activités des compagnies. Elles ont aussi révélé que la responsabilité des préoccupations environnementales relève plus qu'auparavant des instances supérieures de l'entreprise. Dans bien des cas, les chefs d'entreprise participent de plus en plus à la gestion du dossier environnemental. En outre, le nombre d'employés à temps plein ayant des responsabilités environnementales s'est accru au cours des deux dernières années.¹¹ Ces responsabilités, comme nous l'avons indiqué précédemment, ne concernent plus uniquement le contrôle (policing) de la pollution et le respect de la réglementation environnementale. Cela dit, il convient de s'interroger sur les types de compétences que les gestionnaires des services environnementaux et les cadres de l'entreprise devront avoir, et de déterminer si ces compétences devront être acquises. L'expérience européenne en la matière suggère que la gestion environnementale devient de plus en plus complexe, et que les cadres supérieurs ont un rôle clé à jouer pour obtenir un bon rendement environnemental. Les gestionnaires des services environnementaux devront certes conserver leurs compétences spécialisées mais aussi connaître ce qui se fait à l'étranger en le domaine, être capables de composer avec des tensions diverses et détenir une certaine expertise sur le plan politique.¹² Le Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie de l'environnement mène présentement une recherche sur les compétences nécessaires dans l'industrie environnementale et cherche à établir des normes professionnelles nationales en la matière.

En bref, les compagnies sont conscientes de l'évolution du dossier environnemental et y réagissent. Toutefois, il est plus que probable que s'accroîtront les pressions sur les entreprises pour qu'elles soient encore plus sensibles aux préoccupations et responsabilités environnementales. Le rendement environnemental d'une compagnie déterminera plus que jamais auparavant sa survie à long terme.

Le mouvement syndical et l'environnement

Les préoccupations environnementales ont aussi une incidence sur les syndicats. Les questions environnementales qui intéressent le plus le mouvement syndical sont :

- *La survie à long terme* : L'environnement est maintenant important pour les clients des producteurs. Si rien n'est fait pour protéger l'environnement et assurer l'intégrité des procédés de production, la compagnie et les emplois ne pourront exister bien longtemps. À cet égard, le patronat et les syndicats font face au même problème.
- *Les ajustements à l'évolution de l'emploi* : À court terme, certains éléments de la réglementation environnementale peuvent avoir une grande incidence sur l'emploi (la réduction des droits de coupe annuels et l'annulation de projets miniers). Cependant, il ne faut pas opposer environnement à emploi, car même si, à court terme, certains emplois risquent de disparaître pour des raisons environnementales, d'autres secteurs de l'économie pourront en profiter et créer de l'emploi. Dans certains secteurs, comme la foresterie, le nombre d'emplois supprimés excèdent souvent le nombre d'emplois créés et les syndicats veulent que les nouveaux emplois demeurent dans le giron syndical. En conséquence,

les préoccupations syndicales concernent surtout l'adaptation de la main-d'oeuvre et les mesures de transition pour aider les travailleurs mis à pied. L'objectif visé est de répartir les coûts du changement.

- *La santé des travailleurs* : L'accumulation quotidienne insidieuse d'agents polluants provenant de fuites, de déversements et des procédures normales d'exploitation a bien souvent un bien plus grand impact à long terme que les principaux accidents industriels. Améliorer l'environnement de travail et protéger la santé des travailleurs est donc une considération majeure.
- *Le partage des responsabilités dans les milieux de travail* : Comme il s'agit d'un élément important du processus de production, les syndicats doivent partager la responsabilité de l'impact des activités sur les milieux de travail et les communautés avoisinantes. Les mesures visant à améliorer l'environnement font partie de cette responsabilité et elles auront une incidence sur le rendement environnemental des secteurs dans lesquels oeuvrent les travailleurs. Les comités conjoints environnementaux sont un excellent outil pour s'acquitter de ces responsabilités.
- *Des connaissances particulières* : Les travailleurs ont une connaissance spéciale des tâches dont ils doivent s'acquitter. Ils connaissent les dangers environnementaux et leurs sources et savent comment les accidents surviennent. En conséquence, les travailleurs sont peut-être les premiers à reconnaître que certains systèmes de gestion environnementale ne fonctionnent pas dans la vraie vie. De plus, ils sont présents dans le milieu de travail tout au long de la journée et ont des responsabilités particulières en l'absence des gestionnaires.

Pour répondre à ces préoccupations et s'acquitter des responsabilités environnementales, les syndicats ont recours au processus de la négociation collective, aux comités environnementaux, aux initiatives de formation et d'éducation, aux coalitions avec d'autres groupes et aux stratégies sectorielles.

Les syndicats utilisent le processus de la négociation collective pour s'attaquer aux questions et problèmes environnementaux et ainsi demander l'adoption de "clauses vertes" dans les conventions collectives. Au Royaume Uni, le General Municipal, Boilermakers and Allied Trades Union a conçu un modèle d'entente environnementale qui constitue la base de leurs négociations avec les employeurs. Il est intéressant de constater que la campagne de publicité du syndicat a mis en lumière le rôle positif du syndicat et de l'employeur dans l'élaboration de ces ententes. En 1992, la Australian Manufacturing Workers Union a lancé un projet innovateur visant à intégrer le principe du rendement environnemental comme mesure de la productivité dans le processus de la négociation collective. Cette approche permet de récompenser les travailleurs qui améliorent les activités de l'entreprise en réduisant le volume de déchets et en faisant une meilleure utilisation des ressources. Elle encourage aussi les compagnies à penser moins en termes de contrôle de la pollution et à s'intéresser plus à la prévention de la pollution,

et ce, au moyen d'ententes locales qui donnent la possibilité aux travailleurs d'influencer le rendement environnemental en milieu de travail.

Au niveau du milieu de travail, les préoccupations à l'égard de l'environnement et son incidence sur la santé représentent en quelque sorte une excroissance du dossier de la santé et de la sécurité au travail. Cela a entraîné l'établissement de structures semblables pour y répondre. Avec une structure déjà en place, il est plus facile de s'attaquer aux questions et problèmes environnementaux que de créer de nouvelles instances administratives. Même si les comités conjoints de santé et de sécurité au travail ont un fondement légal dans la plupart des provinces au pays, cela n'est pas le cas des comités environnementaux. L'établissement de ces comités est généralement négocié au moyen du processus de la négociation collective quoique le recours au test de la diligence raisonnable suite à un accident environnemental peut être un moyen d'établir un comité environnemental.¹³ La fréquence des comités environnementaux varie d'une industrie à l'autre. Ils sont plus nombreux dans le secteur de la fabrication que celui de l'exploitation des ressources.

Les syndicats veulent aussi protéger les travailleurs et souhaitent connaître l'impact des procédés de production sur la santé et avoir le droit de suspendre la production si elle est jugée dangereuse. Le droit absolu de cesser la production n'est pas répandu, ce qui incite certains à demander l'adoption de mesures pour protéger les syndiqués qui dénoncent les pratiques dangereuses.

Même si le droit d'être informé et le droit de décider constituent des éléments importants de la stratégie syndicale en matière de santé et sécurité au travail, on constate que les syndicats organisent aussi des activités de formation et d'éducation pour sensibiliser encore plus leurs membres aux réalités environnementales. Si ces questions doivent véritablement être abordées, il est important que les syndiqués connaissent les substances avec lesquelles ils travaillent et leur impact sur le milieu de travail. En conséquence, les syndicats offrent un soutien technique à leurs membres pour qu'ils soient plus renseignés au sujet des questions environnementales. Par ces initiatives de formation, les syndiqués apprennent aussi comment réaliser des vérifications environnementales des entreprises et des milieux de travail.¹⁴ Par exemple, en France, la loi permet aux membres des comités de santé et sécurité au travail oeuvrant dans des secteurs jugés dangereux d'assister sans perte de salaire à des ateliers de formation organisés par les syndicats. Les questions environnementales sont aussi abordées au moyen du processus de la négociation collective, et ce, en adoptant des "clauses vertes".

Des accidents ont aussi provoqué des réactions aux problèmes environnementaux autant en milieu de travail que dans la société. Par exemple, l'accident environnemental survenu à Bhopal en 1984 a incité les fabricants de produits chimiques au Canada et à l'étranger à revoir leur mode de production. Un incendie dans une usine de produits chimiques à Basel (Suisse) a été un facteur déterminant qui a mené à la ratification d'une entente sectorielle sur l'impact environnemental de la production entre le syndicat IG Chemie et l'Association des fabricants allemands de produits chimiques. Au moyen de cette entente en vigueur depuis plus de 8 ans, le patronat et les syndicats examinent ensemble les substances chimiques utilisées et les nouveaux produits et discutent au niveau de l'entreprise et du milieu de travail de diverses questions, comme le transport des matières

dangereuses. Ces ententes sectorielles ont permis la ratification d'ententes détaillées. Au début des années 1990, la IG Chemie avait déjà conclu des ententes environnementales dans 47 milieux de travail. En 1991, par le biais d'une entente entre les employeurs et l'industrie chimique de la Belgique, il était décidé que les comités conjoints de santé et de sécurité au travail seraient habilités à intervenir dans le secteur environnemental, et ce, même si il n'y avait aucune obligation légale de le faire.

Les syndicats ont aussi formé des coalitions avec des groupes environnementaux intéressés. Cela survient autant au niveau local que national. Au Danemark, les ententes de coopération en matière environnementale sont surtout conclues au niveau local. Le General Workers Union (SID), dont les membres proviennent des secteurs du transport et de la cueillette des déchets, est très actif en ce domaine. Il a développé de nouvelles méthodes de traitement et de recyclage des déchets et de cueillette de déchets et de biens réutilisables. Le syndicat a conçu des cours de formation qui jouissent d'une grande popularité auprès de nombreux employeurs du pays qui y envoient leurs travailleurs. Cela nous montre à quel point il est important pour les employeurs que leurs employés de première ligne bénéficient d'une formation environnementale adéquate .

Au niveau international, les syndicats s'appliquent aussi activement à définir de nouvelles pratiques en ce domaine. La International Federation of Building and Wood Workers (IFBWW) a élaboré et adopté une politique relative à l'exploitation forestière en régions froides et tempérées et encourage les entreprises à exploiter les ressources forestières de façon durable. Les lignes directrices de cette politique prévoient l'adoption de mesures particulières pour protéger les forêts et les emplois de ce secteur. Un autre volet important de cette initiative est la réduction des émissions polluantes. Elle comporte aussi des lignes directrices concernant les technologies d'exploitation utilisées, la commercialisation des ressources forestières et la certification du bois.

Les syndicats ont aussi grandement contribué au développement de produits et pratiques industrielles plus respectueuses du patrimoine environnemental. Au Canada, IBA et la société International Forest Products (InterFor) ont lancé conjointement une initiative en milieux de travail au moyen de laquelle des comités patronaux-syndicaux déterminent conjointement des méthodes pour améliorer les pratiques environnementales. Ces intervenants ont ainsi été en mesure de créer une Liste des meilleures pratiques environnementales qui sert de schéma directeur pour les pratiques et les normes de production à l'intérieur de l'entreprise. Les syndicats suédois de peintres en bâtiment sont à l'origine du développement de peintures qui sont moins dommageables pour l'environnement et la santé des travailleurs. Cela est le fruit d'une campagne de concertation de plusieurs années qui a mis à contribution les compagnies de peintures, les entreprises fabricant les ingrédients qui entrent dans la composition de la peinture et les entrepreneurs qui embauchent les peintres. Cet exemple d'intervention volontaire en Suède contraste avec la situation au Danemark où la fabrication de telles peintures a été le résultat de l'adoption d'une loi en la matière.¹⁵

En ce qui a trait aux questions relatives à l'adaptation de la main-d'oeuvre, les syndicats ont souvent dû réagir aux situations et négocier des programmes d'adaptation lorsqu'il y avait une réduction des effectifs. Une approche plus proactive consiste à tenter d'identifier le potentiel existant "d'emplois verts" et à déterminer quels emplois sont

menacés par les pressions environnementales. En Australie, a Green Job Unit a été créé conjointement par la Australian Conservation Foundation et la Australian Confederation of Trade Unions (ACTU). Cette initiative résulte de l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de développement durable (Ecologically Sustainable Development National Strategy) qui a été conçue au moyen de consultations avec le milieu des affaires, le mouvement syndical et les groupes intéressés par la conservation. Le financement du Green Jobs Unit sera assuré par le ministère de l'Emploi, de l'Éducation et de la Formation pendant trois ans. Ses objectifs consistent à promouvoir les "emplois verts" auprès des syndicats, du patronat et du gouvernement; à concevoir des politiques et des mesures incitatives pour accroître le nombre d'emplois verts; à lier les programmes du marché du travail et les activités de formation pour les chômeurs à la création d'emplois verts dans l'industrie; et à mettre au point des projets pilotes pour les nouveaux emplois verts. Le Green Jobs Unit a lancé un projet de mise en valeur des emplois verts qui vise à assurer le placement des sans-emploi pendant une période initiale de 6 mois dans des postes utiles sur le plan environnemental. On cherche ainsi à préparer ces personnes à accéder au marché du travail, tout particulièrement les jeunes travailleurs, et à améliorer leurs possibilités de se trouver un emploi à long terme en démontrant la valeur des emplois verts pour l'entreprise.

Les syndicats ont aussi grandement contribué à l'établissement d'approches sectorielles en matière d'adaptation, et ce, pour des raisons économiques et environnementales. Dans le secteur de la sidérurgie, les Métallurgistes unis d'Amérique (MUA) et les employeurs ont créé conjointement le Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans la sidérurgie (CCCES). Le CCCES offre de l'aide à l'adaptation, comme du counselling, des comités locaux d'adaptation, le développement d'une banque nationale d'emplois et un programme de formation professionnelle. Il a su réagir efficacement aux fluctuations à la hausse et à la baisse de l'emploi dans cette industrie et représente un exemple d'approche innovatrice conjointe dans un secteur faisant face à des problèmes d'adaptation.

Au même moment, les syndicats reconnaissent l'importance des communautés locales et de leurs préoccupations concernant l'environnement. Cela est tout particulièrement important dans les collectivités éloignées et les régions dont les assises économiques sont peu diversifiées et où l'adaptation pourra être plus difficile à réaliser.

Un mauvais rendement environnemental en milieu de travail peut avoir un impact négatif sur la communauté et créer des tensions entre les travailleurs et celle-ci. Les syndicats créent souvent des coalitions avec des groupes communautaires pour promouvoir l'établissement de bonnes relations empreintes de confiance et de respect. De nombreux syndicats et compagnies considèrent que le maintien de bons rapports avec la communauté est un élément important d'une stratégie environnementale.

Conclusion

Pour une variété de raisons, l'environnement est une question qui préoccupe de plus en plus le patronat et les syndicats. La survie à long terme de ces deux groupes dans un lieu donné et la croissance de l'emploi et des revenus dépendent en grande partie d'une amélioration du rendement environnemental de la production et du milieu de travail. Les relations avec la communauté sont importantes autant pour le patronat que pour les syndicats. Les études de cas témoignent clairement de ce respect à l'endroit de la communauté.

III INITIATIVES ET PROFILS SECTORIELS

Les trois secteurs que nous avons examinés au cours des consultations menées pour ce projet doivent tous composer avec des coûts environnementaux importants. Dans cette section du rapport, nous présentons de brefs profils de ces secteurs et mettons en contexte les diverses pressions environnementales auxquelles ils font face. De plus, nous décrivons brièvement comment ils ont réagi à ces pressions et tirons des leçons concernant les approches sectorielles utilisées, à savoir l'Accord national sur les forêts, l'Initiative minière de Whitehorse et le Programme de gestion responsable. Ce ne sont pas les seuls exemples d'approches sectorielles; d'autres initiatives de même nature sont aussi décrites brièvement, elles permettront de tirer des leçons importantes qui sont résumées à la fin de cette section.

La foresterie et les produits forestiers

L'industrie forestière et des produits forestiers est le secteur de l'économie canadienne le plus axé sur les marchés d'exportation et est responsable directement ou indirectement d'environ un million d'emplois. Approximativement 350 communautés situées dans toutes les régions du pays dépendent de ce secteur industriel, tout particulièrement en Colombie-Britannique. Le secteur de la foresterie et des produits forestiers (qui comprend la coupe du bois, le bois d'oeuvre, les pâtes et le papier) ont rapporté une baisse importante de leurs revenus nets en 1991 et 1992. Même si les pâtes et papier ont connu une reprise extraordinaire en 1994 et 1995 qui est attribuable au fait que le prix de ces produits a plus que doublé, les marchés du bois d'oeuvre sont demeurés stagnants après avoir connu une certaine recrudescence en 1993. Malgré un accroissement de la rentabilité de certains secteurs de cette industrie, cette dernière continue de faire face à des problèmes à long terme, à savoir :

- *L'approvisionnement en fibres.* Un objectif à long terme consiste à assurer un volume durable de récolte de bois.
- *L'époque de l'énergie à faible coût est révolue.* Le coût de l'énergie utilisée dans le traitement et la transformation de la matière première, tout particulièrement l'électricité, est de plus en plus élevé.
- *La nouvelle concurrence étrangère.* Ce secteur fait face à une concurrence accrue de la part des producteurs de bois mous des pays de l'ancienne Union soviétique et du Brésil, de nouvelles installations de fabrication de pâtes au Brésil, au Chili et aux États-Unis et de nouvelles entreprises fabricant du papier journal aux États-Unis, dans les pays de l'ancienne Union soviétique et en Corée.
- *Le vieillissement des usines.* Un problème fondamental de l'industrie canadienne des pâtes et papiers est imputable à la petite taille de nombreuses entreprises et à la vétusté de la technologie utilisée par rapport aux compétiteurs étrangers. Même si les producteurs canadiens ont pris au cours des dernières années des mesures pour corriger la situation, cela demeure un problème.

Tableau 2
PRESSIONS ENVIRONNEMENTALES
FORESTERIE ET PRODUITS FORESTIERS

Industrie	Pressions environnementales	Préoccupations
Récolte	Utilisation des terres	<ul style="list-style-type: none"> • Une question importante en C.-B. • Mesures pour protéger les forêts ancestrales et doubler la superficie des parcs fauniques • Une incidence sur la superficie exploitable
Récolte	Gestion des forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Les pratiques de récolte préoccupent les consommateurs européens • Le boycott des produits imputable aux coupes à blanc • Des codes de nouvelles pratiques forestières en C.-B. et en Ontario
Récolte	Toxicité des herbicides & pesticides	<ul style="list-style-type: none"> • Une préoccupation peu prioritaire
Le bois	Bois de construction séché au séchoir	<ul style="list-style-type: none"> • Certains pays européens ont interdit séché au séchoir l'accès à leur territoire au bois mou non traité contre la nématode de pin • Cela limite l'accès au marché et accroît le coût de la production du bois
Le bois	Les produits chimiques dans le traitement du bois	<ul style="list-style-type: none"> • On craint que les agents chimiques utilisés dans le bois traité sous pression contaminent les sols • Un danger pour la santé des travailleurs
Le bois	La gestion des résidus	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion du bran de scie, des rognures et de l'écorce • Une solution à ce problème est la production de panneaux de fibres à densité moyenne (PDM)
Le bois	Les formaldéhydes	<ul style="list-style-type: none"> • Elles sont présentes dans les panneaux de fibres à densité moyenne et les panneaux de particules orientées (PPO) • Une préoccupation concernant la santé et la sécurité des travailleurs
Le bois	La vérification des pratiques (l'éco-étiquetage)	<ul style="list-style-type: none"> • Une garantie que les exigences concernant certains produits sont satisfaites • Il est craint que les procédures de vérification peuvent servir de prétexte à bloquer l'accès au marché

Tableau 2 (con't)		
PRESSIONS ENVIRONNEMENTALES FORESTERIE ET PRODUITS FORESTIERS		
Industrie	Pressions environnementales	Préoccupations
Les pâtes et papiers	Le recyclage	<ul style="list-style-type: none"> • Les pressions sur les sites d'enfouissement ont mené à un accroissement du contenu de matières recyclées aux États-Unis • Un volume insuffisant de papier journal recyclé au Canada • Importation de papier journal recyclé et lancement de processus de désencrage
Les pâtes et papiers	La gestion des déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> • Les BPC sont présents dans les déchets solides entreposés • Une nouvelle installation de traitement des BPC en Alberta • Le transport des matières dangereuses est une préoccupation
Les pâtes et papiers	Les effluents	<ul style="list-style-type: none"> • Le volume des rejets a chuté au cours de la dernière décennie • Le respect de la réglementation environnementale • L'Allemagne demande du papier sans chlore • La nouvelle réglementation est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996 • L'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers mènent des recherches sur les systèmes fermés
Les pâtes et papiers		<ul style="list-style-type: none"> • La principale préoccupation a trait aux odeurs et les particules • Les émissions comprennent les gaz sulfureux, les anhydrides sulfureux, les oxydes d'azote (NO_x) et les composés organiques volatiles • De nouveaux systèmes de contrôle des émissions de gaz pour limiter les déchets dangereux

- *Les nouvelles technologies et leur impact sur l'emploi.* Les nouvelles technologies adoptées pour améliorer la productivité ont permis d'accroître le volume de récolte tout en utilisant moins de travailleurs. Elles risquent de menacer le nombre d'emplois dans ce secteur.
- *Les différends commerciaux.* Les obstacles et les différends commerciaux sont une réalité courante. Cela crée de l'incertitude et dissuade la réalisation de nouveaux investissements dans ce secteur qui dépend beaucoup des exportations.

Même si ce ralentissement cyclique a perdu de son intensité dans l'industrie des pâtes et papiers, la convergence de ces forces représente toujours des défis importants pour ce secteur industriel. En outre, même si la majeure partie de la restructuration industrielle est complétée et que le nombre d'emplois est plutôt stable, il semble, selon une étude récente, que l'emploi dans ce secteur risque de chuter au cours des années à venir.¹⁶

Les pressions environnementales

À l'instar de toute autre industrie du secteur des ressources, la foresterie fait face à des pressions environnementales considérables depuis plus de deux décennies (Voir Tableau 2). Un rapport récent a conclu que l'industrie des produits forestiers est celle dont le commerce a été le plus touché par les pressions environnementales.¹⁷ Ces pressions sont différentes selon les domaines d'activité, comme le démontre clairement le Tableau 2.

Les principales pressions environnementales dans le domaine de la coupe concernent surtout l'utilisation des terres et la gestion de la forêt. La question de l'utilisation des terres et de la protection des forêts ancestrales en Colombie-Britannique a fait l'objet d'un certain nombre d'exercices de consultation publiques comme il est décrit dans l'étude de cas sur le renouvellement du patrimoine forestier qui est présentée dans le document d'information accompagnant ce rapport. Les consommateurs européens sont préoccupés par les pratiques de coupe, ce qui a eu une incidence négative sur les ventes sur ce continent. De nouveaux codes de pratiques de gestion forestière ont été adoptés en Colombie-Britannique et en Ontario, et de grands efforts ont été engagés pour améliorer l'utilisation des terres et la gestion des forêts. L'une des conséquences de la réduction du volume de coupe a été un accroissement du prix du bois ce qui risque de porter atteinte à la capacité de ce secteur de lancer de nouveaux produits et d'adopter de nouveaux processus de production.

Dans le secteur du bois, certains producteurs ont découvert que leur accès aux marchés européens était limité dans certains pays qui ont interdit l'utilisation du bois vert car il pourrait contenir des nématodes de pin. Le processus de séchage du bois au séchoir augmente les coûts de production. L'utilisation de produits chimiques pour protéger et conserver le bois suscite aussi des préoccupations à divers égards, comme l'incidence de ces produits sur la santé des travailleurs, leur impact sur la vie aquatique et l'infiltration dans le sol des agents chimiques utilisés dans le traitement sous pression du bois. Un autre aspect préoccupant est l'élimination de la sciure, des rognures et de l'écorce, soit les sous-produits de la récolte et de la transformation du bois. Pour solutionner ce problème, on utilise ces déchets dans la co-génération d'électricité et dans la production accrue de

panneaux de fibres à densité moyenne qui sont fabriqués avec ces déchets. En retour, la fabrication de ce type de panneaux et les panneaux de particules orientés¹⁸ est la cause d'autres préoccupations qui ont trait à leur impact sur la santé des travailleurs car ils contiennent de la résine d'urée-formol. Enfin, il est aussi demandé au secteur du bois de mener des vérifications environnementales et de procéder à l'éco-étiquetage de leurs produits. Ces procédures de vérification constituent des conditions d'accès aux marchés. L'industrie craint que ces vérifications servent de barrières non tarifaires pour leur interdire l'accès aux marchés étrangers.

L'industrie des pâtes et papiers fait aussi face à d'importantes pressions environnementales. Par exemple, le recyclage du papier a pris une ampleur extraordinaire après que de nombreux états américains eurent imposé des règles strictes concernant les sites d'enfouissement. Mais comme le Canada n'a pas suffisamment de papier journal recyclé pour lui permettre de respecter les règles en matière de contenu recyclé, les compagnies canadiennes doivent importer du papier de ce type et ouvrir des installations de désencrage (à un coût moyen de 30 millions de dollars) pour ainsi avoir accès au marché américain. Les usines de désencrage font aussi l'objet de préoccupations environnementales, à savoir l'élimination de la boue de désencrage en fin de traitement. La gestion des déchets solides représente aussi un problème important en raison de la présence de BPC dans les déchets stockés. L'ouverture d'une usine de traitement des BPC en Alberta a favorisé le transport de ce produit en provenance d'autres provinces, surtout de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, ce qui est la cause d'une autre crainte, soit les accidents de transport. La nature du processus industriel fait en sorte que les déchets qui sont entraînés dans les sources d'eau, en particulier le volume total des solides en suspension qui a une incidence sur la demande biologique en oxygène, représentent des questions où il est essentiel de respecter la réglementation environnementale. En effet, le volume de rejets n'a cessé de chuter au cours de la dernière décennie. La recherche sur les systèmes de production en circuit fermé se poursuit sans arrêt. Les préoccupations concernant le chlore ont incité certains milieux à demander la fabrication de papier sans chlore. Cela est maintenant une question moins importante.¹⁹ De façon similaire, les émissions de gaz des fabricants de pâtes, tout particulièrement les gaz sulfureux comme l'anhydride sulfureux et l'oxyde d'azote ainsi que le chlore et les composés organiques volatiles, sont soumises à une réglementation environnementale et ont mené à l'utilisation de nouveaux systèmes de contrôle des effluents et des émissions de gaz pour limiter les déchets dangereux, tout particulièrement les BPC. La principale préoccupation environnementale dans le cas présent concerne les odeurs et les particules.

Un secteur où l'industrie des pâtes et papiers a réalisé de grands progrès est celui de la consommation d'énergie. Même si cette industrie a augmenté de 20% sa production entre 1990 et 1994, elle a réduit de 5% sa consommation totale d'énergie. Plus de la moitié de l'énergie utilisée a été générée par la combustion de la biomasse, comme la lessive de pâte et les déchets du bois. En outre, les programmes de conservation d'énergie ont permis de réduire la consommation d'énergie et les émissions de dioxyde de carbone.²⁰

La Stratégie nationale sur les forêts et l'Accord sur les forêts

Le rapport Bruntland publié en 1987 (anciennement connu sous le nom de Rapport de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement), dans lequel il

était proposé d'adopter le développement durable comme stratégie de développement économique afin de mettre fin à la dilapidation du patrimoine naturel, a permis d'amener à l'avant-plan de nombreuses préoccupations environnementales.²¹ Le développement durable, c'est un développement économique qui permet de répondre aux besoins des présentes générations sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire à leurs propres besoins. Cette définition traduit l'essence même des préoccupations de l'industrie forestière partout sur la planète concernant la durabilité de la ressource. Au Canada, le Conseil canadien des ministres des forêts a lancé en 1990 un processus visant à connaître les vues et perspectives d'un vaste ensemble de Canadiens aux intérêts divers. Des consultations ont été menées auprès de représentants du mouvement syndical, des compagnies forestières, des naturalistes, des groupes de promotion de la faune, des populations autochtones, des entrepreneurs forestiers, des propriétaires de forêts privés, de chercheurs du milieu universitaire et des gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce processus de consultation a abouti en 1992 à la ratification de l'Accord national sur les forêts et à la publication d'une nouvelle Stratégie nationale sur les forêts intitulée *Durabilité des forêts : un engagement canadien*. La Stratégie nationale sur les forêts vise à orienter les actions de toutes les parties concernées par l'exploitation des forêts et à déterminer les mesures devant être prises jusqu'en 1997 pour atteindre un objectif fondamental : la durabilité de l'industrie forestière. Il a aussi été décidé d'inclure dans la Stratégie la valeur de la forêt autant sur le plan du bois que d'autres éléments intangibles.

La SNF reconnaît la diversité des éco-systèmes forestiers. Dans le but de protéger cette diversité pour les générations futures, les participants ont cerné des secteurs d'intervention dans la Stratégie. Ils ont convenu :

- d'accroître leurs connaissances sur les éco-systèmes forestiers et leur capacité de les administrer, et de protéger la diversité des essences d'arbre dans les forêts;
- de développer des pratiques forestières permettant d'assurer la santé de la forêt;
- de favoriser une plus grande participation publique au processus décisionnel en matière de gestion des forêts;
- de faciliter l'adaptation de la main-d'oeuvre face aux changements nécessaires dans le but de créer des emplois et d'offrir des avantages économiques aux communautés, et ce, tout en maintenant la position compétitive de l'industrie par un accroissement de la production à valeur ajoutée et l'utilisation des essences forestières sous-utilisées;
- de poursuivre les recherches sur les besoins en matière d'information, les nouvelles technologies forestières et de fabrication pour assurer la durabilité des forêts et améliorer la compétitivité du secteur;
- de permettre aux travailleurs de l'industrie de contribuer à la gestion durable des forêts en créant des programmes de formation sur les nouvelles compétences nécessaires;

- d'accroître la participation des populations autochtones à la gestion des forêts pour veiller à ce que leurs droits issus des traités soient respectés et qu'elles puissent profiter des avantages économiques de l'exploitation des forêts;
- d'assurer une gestion plus globale des forêts au moyen d'une amélioration des pratiques sur les terres privées; et
- de poursuivre des normes internationales et de reconnaître les responsabilités internationales du Canada à l'égard des forêts.

Nous examinons en détail ces secteurs d'intervention dans le document d'information sur les études de cas.

L'un des défis auxquels la SNF fait face et tente de relever consiste à traduire ces secteurs d'intervention prioritaires par des mesures concrètes. La SNF comporte 96 engagements concernant des mesures diverses devant être prises entre 1992 et 1997. La Coalition de la Stratégie nationale sur les forêts, une instance composée de représentants des parties signataires, assure la surveillance des progrès réalisés dans la poursuite des objectifs de la SNF. Des évaluations indépendantes sont prévues au milieu et à la fin de cette période de 5 ans.

L'évaluation à mi-chemin du processus qui a été faite en septembre 1994, a révélé que des progrès avaient été faits dans plusieurs secteurs. Il a été décidé de créer un réseau de 10 forêts modèles mettant à contribution 250 organismes. Ces forêts constitueront en quelque sorte un banc d'essai de pratiques de gestion forestière saines autant sur le plan économique qu'environnemental. La plupart des provinces exigent maintenant des compagnies forestières qu'elles indiquent quelle sera l'impact de leurs activités sur le sol, la faune et le climat avant qu'elles n'entreprennent la coupe d'arbres sur les terres publiques. De plus, les associations de l'industrie et de professionnels de ce secteur ont élaboré de nouveaux codes de pratiques et ont ratifié un accord international sur une série de principes en matière de développement durable des forêts. L'industrie et les gouvernements ont accru leurs dépenses pour mettre au point des technologies d'exploitation forestière saines. Déjà, on constate que plusieurs provinces ont engagé des efforts pour améliorer leurs pratiques de gestion. Un certain nombre d'associations professionnelles ont même adopté des codes de déontologie à cet égard. Mais surtout, les gouvernements, les entreprises et le mouvement syndical ont lancé des initiatives concrètes pour s'attaquer au dossier des nouvelles compétences dont auront besoin les travailleurs du fait de l'utilisation de nouvelles technologies d'exploitation. Par exemple, une étude a été faite sur la possibilité de développer un système de certification des travailleurs forestiers et du secteur de la sylviculture pour améliorer les compétences et la mobilité de la main-d'oeuvre.

L'évaluation à mi-chemin de la Stratégie a aussi fait ressortir qu'il est nécessaire d'accroître nos efforts dans certains secteurs clés. Ainsi, il conviendrait de mener une évaluation écologique des terres forestières, de compléter l'établissement d'un réseau représentatif des zones protégées, de dresser un inventaire de la valeur des forêts autant

sur le plan du bois que d'autres éléments intangibles et de développer un système national d'indicateurs sur la durabilité de la gestion des forêts.

La SNF est importante parce qu'elle constitue une stratégie nationale dont la poursuite est assurée par les gouvernements, mais dont les progrès réalisés jusqu'à maintenant sont attribuables à un processus mettant à contribution toutes les parties ayant un intérêt économique, écologique ou social dans les forêts. Elle représente aussi un changement important dans les relations qu'entretiennent les intervenants de ce secteur. En effet, ces derniers ont souvent entretenu des rapports empreints d'animosité. En conséquence, le défi fondamental de la SNF consiste à transformer les consensus en actions concrètes et précises qui déboucheront sur une exploitation durable des forêts.

Autres initiatives

La SNF ne constitue pas le seul processus multipartite qui a été lancé pour répondre aux pressions et aux questions environnementales dans le secteur de la foresterie et des produits forestiers. Nous mentionnerons deux autres initiatives importantes, à savoir le BC Forest Renewal Plan et la Table ronde sur le développement durable des forêts qui a été établie par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEÉ).

Le BC Forest Renewal Plan

Le BC Forest Renewal Plan est très différent de bon nombre des autres initiatives présentées dans le présent document. Nous en présentons une description détaillée dans le document d'information contenant les études de cas. La foresterie est le secteur industriel qui a toujours le plus contribué au développement économique de la Colombie-Britannique, mais vers le début des années 1990, l'industrie forestière de cette province montrait des signes d'essoufflement. Une meilleure gestion de la forêt et une amélioration des pratiques de coupe étaient nécessaires. L'industrie devait aussi répondre aux demandes des consommateurs, tout particulièrement en Europe, qui souhaitent une exploitation durable des forêts.

Suite aux premières initiatives concernant l'utilisation des terres et la foresterie (présentées en détail dans le document d'information), il a été décidé en 1993 de créer un comité spécial, à savoir le Forest Sector Strategy Committee (FSSC). Il s'agit d'une instance consultative multipartite composée de représentants des syndicats, de l'industrie, des groupes environnementaux, des groupes communautaires, du gouvernement et des groupes autochtones dont le mandat est d'élaborer une stratégie à long terme pour ce secteur. Leur première réalisation a été le Forest Renewal Plan (FRP). Ce plan est administré par un conseil multipartite comprenant 18 membres qui proviennent des compagnies forestières, des syndicats, de groupes environnementaux, des communautés autochtones et du gouvernement. Le FRP est financé au moyen d'un fonds spécial dont la capitalisation est assurée par une augmentation des droits de coupe et par l'adoption d'une loi spéciale ne concernant que l'exploitation forestière et les activités connexes.

Le FRP est un plan d'intervention progressif visant à atténuer les torts causés antérieurement à la ressource et à améliorer la qualité de celle-ci. Les programmes de dépenses du fonds qui sont contrôlés par le conseil d'administration du Forest Renewal BC, ciblent 5 secteurs d'activités. La moitié des investissements du Forest Renewal Plan

serviront à accroître la productivité des terres forestières et à augmenter la valeur du bois pouvant être récolté et le volume de récolte. Les autres secteurs sont l'assainissement environnemental des bassins hydrographiques, l'entretien des routes et la sylviculture intensive; la production à valeur ajoutée dans le secteur du bois; la formation et l'adaptation de la main-d'oeuvre; et le développement communautaire. Nous présentons plus de renseignements sur certains programmes particuliers du FRP dans le document d'information.

La Table ronde sur le développement durable des forêts

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEÉ) existe depuis 1989. Un vaste nombre d'intervenants aux intérêts divergents se sont regroupés au sein de cette instance pour dégager des consensus sur diverses questions concernant le développement durable. La TRNEÉ a établi diverses tables rondes qui examinent différents secteurs et défis.

La Table ronde sur les forêts a consisté en une série de neuf réunions entre 25 représentants du milieu des affaires, des syndicats, des professionnels de la foresterie, des sylviculteurs, des groupes de défense de la faune et de la flore, des universitaires, des gouvernements et des communautés autochtones.

Dans son rapport final publié en 1994, les participants ont convenu d'un ensemble de principes communs sur l'exploitation des forêts canadiennes au cours des années à venir.²² Ces principes sont : *i*) la protection de l'environnement; *ii*) les questions concernant la population, à savoir conscientisation et participation, la reconnaissance des Autochtones, la stabilité communautaire, la santé et la sécurité des travailleurs, la résolution des conflits et la santé et la sécurité publique; *iii*) l'utilisation des terres; *iv*) la gestion de la ressource, y compris le régime foncier, les codes de pratique, la compétitivité, les outils d'intervention de nature politique et économique et le partage des responsabilités. En outre, la Table ronde sur les forêts a préparé un document de travail relatif aux méthodes de récolte.

Les trois processus dont nous venons de discuter comportent de nombreuses similitudes au niveau des questions et défis abordés, bien que ce soient des organismes et des programmes de travail différents qui ont orienté et dirigé ces approches multipartites. Néanmoins, les accords conclus et les processus lancés traduisent une nouvelle réalité. En effet, les approches utilisées pour répondre aux pressions exercées sur les ressources de ce secteur sont appuyées par les gouvernements et sont plus axées sur la consultation qu'auparavant.

Les mines

Tout comme la foresterie et les produits forestiers, l'industrie minière contribue grandement au développement économique du pays et elle est tout particulièrement importante pour de nombreuses communautés mono-industrielles au Québec, en Ontario, au Manitoba et en Colombie-Britannique. En effet, 2,5% de la main-d'oeuvre au Canada travaille dans ce secteur industriel qui est très axé sur les marchés d'exportation où le Canada est un leader mondial dans la production de zinc, d'uranium, de plomb et de platine. Cependant, le rendement de cette industrie est hautement cyclique et est fonction

des prix sur les marchés internationaux des métaux et des minéraux. Lorsque les prix sont faibles, les coûts de production deviennent une dimension cruciale de la rentabilité des entreprises minières. Au cours des dernières années, les prix ont été plutôt stagnants. En 1992 et 1993, les revenus ont chuté et le rendement des éléments d'actif a été négatif. Plus récemment, les entreprises minières sont redevenues rentables en améliorant leur productivité au moyen d'une meilleure technologie et de techniques d'exploitation supérieures, d'une restructuration et d'une amélioration des compétences des travailleurs. Au même moment, les taux d'intérêt et les taux de change ont baissé et les prix des métaux et minéraux ont augmenté de façon importante.

Malgré tous ces efforts pour améliorer sa position concurrentielle, l'industrie minière traverse une période cruciale et fait face à certains défis à long terme. Ce sont :

- *La concurrence internationale* : L'émergence de nouveaux joueurs, comme les pays de l'ancienne Union soviétique et d'autres du défunt Bloc de l'Est qui exportent leur production excédentaire, a eu un impact négatif sur tous les marchés de la planète. Il y a aussi eu un accroissement de l'utilisation des matériaux recyclés qui a en bout de compte limité la demande de certains métaux de base.²³
- *Le niveau et la qualité des réserves*: À l'exception des réserves de diamants, il est de plus en plus difficile de trouver de nouvelles réserves de minéraux au Canada. Les gisements de minerais sont enfouis plus profondément, se trouvent dans des régions plus éloignées et, dans certains cas, ne sont pas de très haute qualité. Ce sont tous des facteurs qui provoquent un accroissement des coûts de production. Les réserves sont exploitées plus rapidement qu'elles ne sont remplacées par l'exploration²⁴ et, à l'heure actuelle, les fermetures de mines sont plus nombreuses que l'ouverture de nouvelles mines.
- *La compétitivité des investissements à l'étranger* : Au cours des dernières années, les projets d'exploitation minière à l'étranger sont devenus plus attrayants, tout particulièrement en Amérique du Sud. En conséquence, de nombreuses compagnies minières procèdent à des investissements dans ces pays plutôt qu'au Canada.
- *L'accès aux terres et le régime foncier*: La question de l'utilisation des terres et, plus particulièrement, le fait que les revendications territoriales amérindiennes ne soient pas encore réglées, ont et auront une incidence importante sur l'exploration minière. De plus, les groupes autochtones veulent bénéficier des emplois créés et obtenir leur part de la richesse générée par l'exploitation des ressources minières. Des efforts sont faits pour s'attaquer à ce problème au moyen d'initiatives conjointes et d'une participation des Autochtones au développement des projets miniers.

Les pressions environnementales

L'activité minière a une incidence importante sur l'environnement (voir Tableau 3). Une mine peut avoir un très grand impact sur l'environnement et la remise en état du site,

c'est-à-dire le rétablissement de l'intégrité environnementale du site, est assujettie à une réglementation stricte. Avant d'obtenir l'autorisation d'ouvrir une mine, les compagnies doivent soumettre un plan de remise en état et fournir les assurances financières connexes. Cela contribue grandement à faire accroître les coûts initiaux d'un projet de développement. Les autres défis environnementaux de l'exploitation minière ont trait à la qualité de l'eau, tout particulièrement les écoulements sulfureux provenant des résidus rebutés après traitement et la pollution de l'eau imputable aux écoulements sulfureux des mines. Il est tout particulièrement difficile d'empêcher les infiltrations de toxines dans le sol après la fermeture d'une mine. En outre, de grandes pressions sont exercées sur l'industrie pour qu'elle améliore le traitement et l'élimination de ses résidus toxiques (selon la définition des ministères de la Santé nationale et de l'Environnement) et réduise les émissions d'agents polluants. Le transport de déchets dangereux (particulièrement leur importation et exportation) constitue une autre préoccupation importante. Les règles en la matière font partie intégrante de la Convention de Basel, mais elles peuvent avoir un impact négatif sur la capacité des entreprises à importer et exporter certains produits à des fins de recyclage. La plupart des métaux de base exploités au Canada sont des minéraux sulfurés qui, lorsqu'ils fondent, émettent de l'anhydride sulfureux, un gaz qui peut causer des pluies acides. Une autre substance dont on cherche à réduire les émissions est l'anhydride carbonique qui est le produit de la combustion des carburants fossiles. La réduction des émissions de cette substance a nécessité des investissements considérables en nouveaux matériels et l'acquisition des nouvelles technologies. Ces développements ont permis à l'industrie de devenir un leader mondial en techniques d'extraction et de transformation. Cette expertise est souvent vendue à l'étranger. Malheureusement, cet accroissement de l'efficacité des entreprises minières fait en sorte que ces dernières n'ont plus besoin d'autant de travailleurs, ce qui a entraîné des mises à pied.

Une autre pression exercée sur l'industrie concerne la santé des travailleurs. Les mesures prises pour améliorer les conditions de travail (surtout la sécurité) et réduire la quantité d'agents polluants en milieux de travail ont des répercussions directes sur la santé des travailleurs et l'état de l'environnement dans les communautés où sont situées les entreprises minières.

À la lumière des engagements qu'ont pris les gouvernements d'accroître la superficie des réserves fauniques et des parcs nationaux et provinciaux, il ne faut pas se surprendre que la question de l'utilisation des terres et de l'accès à celles-ci préoccupe l'industrie. La procédure de retrait des permis d'exploitation minière est aussi une préoccupation de ce secteur industriel.

Les activités sur les lieux mêmes de la mine consomment beaucoup d'énergie. Les activités de traitement sont particulièrement voraces sur le plan énergétique. Une plus grande efficacité de la consommation d'énergie a une incidence positive autant sur le plan environnemental que financier. Abordons maintenant une autre préoccupation cruciale concernant la politique publique, à savoir le processus d'évaluation environnementale. Pour l'industrie, il s'agit d'un processus complexe, interminable et incertain en raison d'un chevauchement des compétences provinciales et fédérales.

TABLEAU 3
LES PRESSIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LE SECTEUR MINIER

Pression environnementale	Préoccupation
Remise en état du site	<ul style="list-style-type: none"> • Les dangers que représentent les bassins d'épuration et les résidus • La remise en état des sites est assujettie à des règles strictes • Les sommes nécessaires à la remise en état des sites miniers doivent être garanties avant l'ouverture de la mine
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Les écoulements sulfureux provenant des résidus rebutés après traitement • La pollution de l'eau imputable aux activités minières et au drainage minier acide • Il est particulièrement difficile d'empêcher l'infiltration de toxines dans la nappe phréatique après la fermeture de la mine
Déchets toxiques	<ul style="list-style-type: none"> • Des pressions sont exercées pour améliorer la manutention des produits apparaissant sur la liste des substances toxiques du gouvernement fédéral • Il y a des restrictions concernant le transport des déchets dangereux
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Les émissions d'anhydrides sulfureux constitue une cause des pluies acides • Les émissions d'anhydrides carboniques qui résultent de la combustion des carburants fossiles • Les nouvelles technologies mises au point pour contrôler ces émissions
Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité dans les mines et les conditions de travail sont une préoccupation importante • Des substances dangereuses pour les travailleurs et les communautés environnantes sont utilisées dans les activités de traitement
Accès aux terres et le régime foncier	<ul style="list-style-type: none"> • La protection des zones fauniques et l'accroissement du nombre de parcs naturels • Le retrait de certaines zones possiblement exploitables
Conservation d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Une grande consommation d'énergie • Une plus grande efficacité énergétique permet de réduire les coûts de production et les torts à l'environnement
Étude d'impact sur l'environnement (ÉIE)	<ul style="list-style-type: none"> • Une question cruciale de la politique publique • Le processus serait compliqué, interminable et aux conclusions incertaines • Des coûts initiaux élevés font en sorte que l'ÉIE peut avoir des répercussions financières importantes et une incidence néfaste sur l'investissement • Une compétence partagée entre les provinces et le fédéral

Même si les ressources minérales relèvent de la compétence des provinces, il y a de nombreuses situations où le gouvernement fédéral juge nécessaire de mener son propre examen. La principale loi en ce domaine est la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, mais la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et Loi sur les pêches procurent au gouvernement fédéral le droit de mener sa propre évaluation environnementale. Les examens de l'impact environnemental constituent un élément nécessaire et accepté de la planification de projets. Toutefois, les retards et l'incertitude en découlant peuvent prolonger un processus déjà coûteux et interminable et porter atteinte inutilement à la rentabilité d'un projet minier.

L'initiative minière de Whitehorse (IMW)

Face à de telles contraintes et pressions, il était évident qu'un certain nombre de groupes différents avaient des intérêts importants dans l'industrie minière et ses activités. Dans le but de supprimer bon nombre de ces problèmes, il a été nécessaire de lancer un processus différent pour élaborer une stratégie à long terme.

Suite à la présentation d'une proposition par l'industrie minière, les ministres fédéral et provinciaux des mines ont convenu de parrainer un processus multipartite appelé l'Initiative minière de Whitehorse (IMW). Des représentants de cinq groupes intéressés ont été invités à participer à l'IMW, soit l'industrie minière, les gouvernements fédéral et provinciaux, les syndicats, les populations autochtones et les groupes environnementaux.

Les discussions sur l'élaboration d'une stratégie à long terme ont débuté en février 1993. Les intervenants ont décidé de créer un comité de direction qui orienterait et dirigerait les travaux. Il était composé des ministres responsables des activités minières au Canada et de dirigeants de compagnies, d'organismes autochtones, de syndicats et d'organisations environnementales. De plus, quatre groupes thématiques ont été créés qui avaient pour mandat de définir et d'aborder les principaux problèmes et défis : financement/fiscalité; l'environnement; l'accès aux terres; et le milieu de travail, la main-d'oeuvre et la communauté. Chacun des groupes thématiques a déterminé une série de principes et d'objectifs et ensemble, ils ont formulé plus de 150 recommandations.

Les quatre rapports des groupes thématiques ont alors été utilisés pour concevoir l'Accord de direction qui établit les principes et les objectifs à poursuivre. Un énoncé d'intention concernant les mesures de suivi et le respect de la mise en oeuvre de l'Accord a aussi été publié. L'Accord a été signé et adopté en septembre 1994. Il avait pour objectif fondamental d'aborder tous les principaux défis auxquels l'industrie semblaient faire face. Cette initiative représente donc un plan global de renouvellement du secteur minier.

De par sa vision stratégique de l'industrie minière, l'Accord reconnaît l'importance des mesures suivantes :

- la préservation des divers éco-systèmes au Canada;
- le participation des population autochtones à tous les aspects des activités minières et le partage des possibilités de croissance et de développement avec ces populations;

- l'amélioration du climat d'investissement pour les investisseurs de ce secteur;
- la rationalisation et l'harmonisation des régimes fiscaux et de la réglementation, tout particulièrement les processus d'examens environnementaux;
- l'adoption de pratiques environnementales saines
- l'établissement d'un système écologique de protection de certaines terres;
- un environnement de travail sain et sûr pour les travailleurs;
- le respect des droits issus des traités autochtones;
- le règlement des revendications territoriales;
- une garantie que tous les intervenants concernés pourront participer aux discussions sur les questions d'intérêt public; et
- la création d'un climat propice à l'innovation et permettant de réagir efficacement au changement.

Bon nombre de ces mesures représentent un progrès important dans différents secteurs. En ce qui a trait à la protection de l'environnement, les préoccupations relatives aux activités minières ont été abordées dans trois secteurs :

- minimiser l'impact sur l'environnement des activités d'exploration;
- assurer la protection de l'environnement et la rentabilité économique des emplacements exploités; et
- remettre en état de façon satisfaisante les mines inactives.

L'Accord reconnaît que, pour être en mesure de s'attaquer aux préoccupations mentionnées précédemment, il est nécessaire de mener des activités d'exploration plus prudentes, d'assurer une meilleure conception des mines et de mettre en place des systèmes exhaustifs de gestion des risques. Il reconnaît aussi de façon explicite que les études d'impact environnemental sont utiles. Toutefois, les signataires de l'Accord croient que ces études peuvent être améliorées au moyen d'une approche favorisant une meilleure intégration de la planification foncières et des politiques gouvernementales. Le processus d'évaluation environnementale pourrait aussi être amélioré en créant une structure plus officielle et plus représentative et en définissant la portée écologique des évaluations dès le départ.

La principale critique formulée au sujet de l'utilisation des terres est que les décisions en la matière comporteraient une part d'incertitude aux yeux des entrepreneurs miniers. Il n'y a souvent aucun plan directeur régional concernant l'utilisation des terres. Pour l'industrie minière, il est essentiel que soit améliorée la politique d'utilisation des terres et d'accès à celles-ci. L'Accord demande l'établissement d'un mécanisme plus accessible pour toutes les parties intéressées qui serait distinct du processus d'accès aux terres. Un

tel mécanisme permettrait d'aborder certains problèmes délicats qui pourraient compliquer le processus d'octroi de permis d'exploitation minière.

Les principes relatifs à l'utilisation des terres, à la protection de l'environnement et à la réalisation d'études d'impact environnemental qui structurent l'Accord comportent de nombreuses conséquences pour les ressources humaines. En effet, l'Accord aborde aussi certaines préoccupations particulière à cet égard. Par exemple, comment attirer et conserver une main-d'oeuvre qualifiée et souple qui pourra tirer partie de la technologie minière moderne. Il est demandé dans l'Accord que des mesures soient prises pour : améliorer l'accès à la formation des travailleurs de l'industrie et de ceux qui oeuvrent présentement dans d'autres secteurs industriels; renforcer la mobilité des travailleurs de l'industrie; et accroître les possibilités d'emploi des groupes qui sont traditionnellement sous-représentés dans le secteur minier. De plus, l'Accord reconnaît combien il est important que des normes adéquates soient adoptées en matière de santé et de sécurité au travail. Elles devraient avant tout veiller à protéger les travailleurs en cas d'incertitude ou de désaccord. En outre, la réglementation en ce domaine devrait être élaboré en consultation avec le patronat et les syndicats.

Il est difficile de surévaluer l'importance de l'IMW dans une industrie qui a une longue histoire de conflits et de méfiance. Elle représente un progrès important en ce sens qu'elle constitue une entente explicite reconnaissant la avantages qui découlent d'une intégration des facteurs sociaux, économiques et environnementaux dans une stratégie cohérente de développement du secteur minier. Enfin, à l'instar du BC Forest Renewal Plan, ces principes ont été établis par les parties intéressées elles-mêmes qui conserveront le contrôle du processus.

D'autres initiatives

Accélération de la réduction et de l'élimination des toxines (ARÉT)

L'ARÉT est une initiative multipartite qui vise à évaluer la validité d'approches volontaires pour atteindre certains objectifs environnementaux. Les membres de ce groupe proviennent de l'industrie, d'institutions universitaires, du secteur de la santé et des gouvernements fédéral et provinciaux. La création de ce groupe découle d'un rapport à l'intention du ministre fédéral de l'Environnement en 1991 qui établissait les grandes lignes d'un processus d'examen des substances toxiques. La principale tâche de l'ARÉT consiste à dresser une liste de substances toxiques devant être éliminées ou réduites. Le groupe s'intéresse tout particulièrement aux émissions de ces substances. La liste est dressée par deux sous-comités techniques qui utilisent la meilleure information scientifique disponible et tirent des conclusions sensées. Tout ce travail d'identification des substances toxiques est de nature consensuelle. La création du groupe ARÉT constitue donc une initiative qui s'intéresse à des substances particulières et cherche à encourager les entreprises à réduire volontairement les émissions de ces substances.

La liste des substances toxiques est valide pour de nombreux secteurs industriels dont l'industrie minière et de la fabrication de produits chimiques. En effet, 13 compagnies minières responsables de 83% de la production de métaux de base au Canada ont pris l'engagement de réduire de 71% (l'année référence est 1988) les rejets de 12 substances importantes d'ici l'an 2000. Le premier rapport sur les émissions intitulés *Réduction*

volontaire des émissions révèle que les émissions avaient déjà été réduites de 43% en 1993.

Les produits chimiques

L'industrie chimique est le troisième plus important groupe manufacturier et l'un des secteurs rapportant la plus forte croissance dans l'économie canadienne au cours des deux dernières décennies. Toutefois, l'industrie est de nature hautement capitaliste et emploie donc peu de travailleurs, à peine un peu plus de 100 000 personnes. La majorité des entreprises de ce secteur appartiennent à des multinationales étrangères situées surtout aux États-Unis. En conséquence, l'industrie se distingue par sa forte intégration continentale. Il convient aussi de mentionner le fort volume d'échanges commerciaux entre le Canada et nos voisins du Sud, tout particulièrement entre les sociétés mères et leurs filiales. À l'instar des mines, de la foresterie et des produits forestiers, l'industrie chimique est de nature cyclique, ce qui signifie qu'elle est sensible aux fluctuations de l'activité économique générale. Après plusieurs années au cours desquelles les prix étaient plutôt faibles, les 1994 et 1995 ont été marquées par une remontée des prix, des ventes et des bénéfices nets.

La période de restructuration que l'industrie a été forcée de vivre au début des années 1990 était imputable à un désir de réduire les coûts de production. Ceux-ci demeurent encore aujourd'hui un facteur déterminant, et ce, pour deux raisons. En premier lieu, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis prévoit l'élimination progressive des tarifs d'importation et d'exportation (qui étaient auparavant élevés) ce qui exposera les compagnies canadiennes à la concurrence des sociétés américaines. En second lieu, un abaissement des tarifs favorise une plus grande intégration du marché nord-américain. Les sociétés mères cherchent donc à accroître l'efficacité de la production et à réduire les coûts en consolidant leurs activités. Cela signifie que les entreprises canadiennes feront face à une plus grande concurrence lorsqu'elles chercheront des capitaux d'investissement et demanderont la permission de fabriquer certains produits chimiques.

Les pressions environnementales

La fabrication de produits chimiques nécessitent l'utilisation de substances qui peuvent être dommageables pour l'environnement. Ces substances peuvent aussi représenter une menace pour la communauté (par exemple, les émissions d'agents résiduels et les accidents de production) et pour les travailleurs qui les utilisent et les transportent. La nature de ces risques et les pressions environnementales dans le secteur chimique sont décrites au Tableau 4.

L'une des plus puissantes pressions environnementales à laquelle fait face l'industrie chimique a trait aux perceptions négatives des gens au sujet des produits chimiques. De plus, comme l'information au sujet des conséquences de l'exposition aux produits chimiques n'est connue que des spécialistes de ce secteur, les gens trouvent que l'industrie a une attitude élitiste dans son approche aux préoccupations publiques. Le désastre de Bhopal en Inde en 1984 n'a fait que confirmer et renforcer cette perception. Depuis ce désastre, l'industrie a engagé de grands efforts pour rectifier la situation comme le

démontre l'étude de cas sur le Programme de gestion responsable. En raison des préoccupations de plus en plus grandes soulevées au sujet des risques pour la santé que représentent certaines substances, comme les chlorofluorocarbones (CFC), la Loi canadienne de protection de l'environnement (LCPE) a ciblé un certain nombre de substances qui feront l'objet d'un examen minutieux en vue de les interdire progressivement ou de réduire leur utilisation. L'élimination des produits chimiques à haut risque a alimenté la recherche concernant des produits de rechange respectueux de l'environnement. Les producteurs canadiens pourraient profiter de l'occasion pour montrer tout leur potentiel d'innovation. Toutefois, l'industrie est d'avis que le processus de vérification des nouvelles substances de la LCPE est lent et complexe et qu'il risque de porter atteinte au développement de nouveaux produits chimiques au Canada.

Le contrôle des émissions résiduelles dans l'atmosphère et dans l'eau représente une pression constante sur ce secteur industriel qui découle de la nature même du processus de production. Les procédés de fabrication des produits chimiques utilisent de grande quantité d'eau. Il est donc primordial de bien traiter les eaux résiduelles avant de les rejeter dans l'environnement. Voilà pourquoi les efforts d'assainissement de plans d'eau gigantesques, comme les Grands Lacs et le fleuve St Laurent se poursuivent sur une base continue et mettent à contribution les gouvernements, les communautés et les groupes environnementaux. Avec les émissions dans l'atmosphère d'oxyde d'azote et des composés organiques volatils qui créent de l'ozone troposphérique et contribuent au développement de smog en milieu urbain, des efforts se poursuivent pour recueillir et traiter les éléments toxiques avant qu'ils ne soient libérés dans l'atmosphère. Ce travail est souvent fait au moyen de technologies nouvellement mises au point. Il importe de mentionner que l'âge d'une installation de production de nature capitaliste, comme une usine chimique, aura certainement une incidence importante sur l'efficacité des mesures prises pour réduire ou assainir les émissions dans l'atmosphère et l'eau.

Pour les travailleurs, de bonnes pratiques environnementales commencent dans le milieu de travail, car elles ont un impact sur la santé. La production et la manutention de produits chimiques toxiques soulèvent des préoccupations concernant les risques à long terme pour la santé qui découlent de l'exposition à certains composés chimiques. De plus, les accidents dans l'utilisation ou l'élimination de ces produits peuvent poser des dangers immédiats à la sécurité des travailleurs. Les travailleurs participent donc de plus en plus aux activités d'identification des dangers environnementaux et de prévention des accidents. Cela requiert souvent une formation spécialisée. Le Système relatif aux matières dangereuses dans le lieu de travail est un exemple d'une initiative conjointe visant à faire connaître aux travailleurs les produits dangereux dans leurs milieux de travail.

TABLEAU 4	
LES PRESSIONS ENVIRONNEMENTALES DANS L'INDUSTRIE CHIMIQUE	
Pression environnementale	Préoccupations
L'opinion publique	<ul style="list-style-type: none"> • Les produits chimiques sont considérés comme des substances dangereuses. • Les gens craignent davantage les “accidents chimiques” depuis le désastre de Bhopal. • On demande de plus en plus des produits respectueux de l'environnement (sans chlore et sans phosphate).
Les initiatives de temporisation	<ul style="list-style-type: none"> • La LCPE cible un certain nombre de substances qui devront être moins utilisées ou encore être supprimées en raison des risques qu'ils représentent pour la santé. • Il est nécessaire de disposer de plus d'information scientifique fiable.
Le processus d'approbation	<ul style="list-style-type: none"> • L'industrie juge que le processus d'approbation des nouveaux produits chimiques est interminable et complexe, causant des annulations et des retards coûteux dans la production.
La qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Les rejets des eaux résiduelles contaminées représentent une grave préoccupation (par ex. : les Grands Lacs). • De grands progrès ont été réalisés en ce domaine jusqu'à maintenant.
Les déchets toxiques	<ul style="list-style-type: none"> • L'industrie a convenu d'éliminer presque totalement à la source les rejets toxiques en les traitant et en les détruisant. • Pour les exportateurs, il est difficile de régler le problème des déchets toxiques.
La qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • L'oxyde d'azote (NO_x) et les composés organiques volatils (VOC) créent de l'ozone au niveau du sol et sont la source du smog. • Des efforts soutenus sont faits pour atteindre les objectifs de réduction des émissions d'oxyde d'azote et de VOC.
La santé et la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • L'exposition aux produits chimiques toxiques soulève des préoccupations concernant la santé des travailleurs à long terme. • L'exposition suite à un accident soulève aussi des préoccupations chez les travailleurs et les communautés.

La gestion responsable

L'Association canadienne des fabricants de produits chimiques (ACFPC) a créé le Programme de gestion responsable dans le but d'atténuer les perceptions négatives que les gens ont au sujet des produits chimiques et de l'industrie. Cette initiative engage les producteurs à respecter une vaste gamme de principes relatifs aux produits chimiques et aux procédés de production. Cet engagement a été pris pour minimiser les répercussions négatives sur la santé et l'environnement de toutes les étapes de fabrication, soit du développement des produits jusqu'à l'élimination des substances chimiques. Pour être membre de l'ACFPC, il est nécessaire de souscrire aux principes formulés dans le Programme de gestion responsable.

Pour que cette politique soit efficace, l'ACFPC a préparé des codes de pratique avec l'aide d'un Comité consultatif national. Il est composé de représentants de l'industrie, de la communauté, du milieu universitaire et des groupes de promotion de l'environnement. Son rôle consiste à appuyer le développement de mesures d'évaluation du rendement et à mener une vérification publique du Programme de gestion responsable. Les codes couvrent entièrement le cycle de vie des produits chimiques.

- *Le code sur la recherche et le développement.* Ce code cerne les dangers possibles pour la santé et l'environnement des nouveaux produits chimiques, détermine l'objectif de ces produits et explique comment faire face aux dangers et aux utilisations abusives des nouveaux produits.
- *Le code de perception des risques et de planification en cas d'urgence.* Ce code exige des entreprises qu'elles sollicitent auprès de la communauté locale leurs préoccupations, et qu'elles leur offrent de l'information sur une vaste gamme de questions, information à laquelle la communauté a certainement droit. En outre, le code exige le développement et la mise à l'essai d'un plan de coopération et d'intervention pour faire face aux situations d'urgence.
- *Les codes de fabrication.* Ces codes particuliers traitent de l'évaluation des risques et du contrôle de la fabrication et proposent des mesures pour tenter de minimiser les résidus et les émissions polluantes. On y présente les procédés de fabrication et explique l'importance de la formation. Ils engagent les compagnies à concevoir des procédés de production qui comportent des risques minimaux.
- *Le code de transport.* Ce code exige des entreprises qu'elles évaluent les transporteurs, les modes de transport et les procédures suivies. L'objectif consiste encore une fois à minimiser les risques d'accidents.
- *Le code de distribution.* Ce code prévoit une évaluation des clients, des fournisseurs, des distributeurs et des entrepreneurs de produits chimiques afin de minimiser les risques pour l'environnement de l'utilisation des produits chimiques. L'industrie reconnaît par ce document qu'il est nécessaire d'assurer une bonne gestion globale des produits.

- *Les codes sur les déchets dangereux.* Ces codes traitent de la réduction, de la réutilisation et du recyclage des déchets, et prévoient une évaluation des entrepreneurs et des connaissances des pratiques établies dans ce secteur.

Pour veiller au respect des différents codes du Programme de gestion responsable, l'ACFPC prépare trois rapports. La sécurité des employés est assurée et contrôlée au moyen d'une initiative intitulée "*Safety health and accident reporting (SHARE)*" dont les résultats sont rendus publics. Les réductions des émissions sont contrôlées au moyen de rapports annuels dont le contenu est aussi du domaine public. Enfin, il y a aussi un rapport sur les accidents de transport.

En souscrivant au Programme de gestion responsable, les chefs de la direction des entreprises participantes certifient par écrit qu'ils respectent les différents codes et les engagements en découlant. Environ 69 compagnies participaient pleinement au Programme à la fin de 1995. Même si l'approbation des dirigeants des compagnies est essentielle, il faut aussi convaincre les entreprises au niveau local de mettre en oeuvre les codes ce qui n'est pas un mince défi. L'éducation, la formation et des initiatives de communication peuvent toutes aider à assurer l'application des principes des différents codes en milieu de travail.

Les rapports sur les émissions couvrent les substances toxiques, les agents contribuant au smog et ceux détruisant la couche d'ozone, les rejets dans les plans d'eau et les gaz à effet de serre. Ces rapports annuels ont révélé que, chez les entreprises participantes, les émissions totales en 1994 étaient de 50% inférieures à ce qu'elles étaient en 1992, et ce, même si l'amélioration de la situation économique leur a permis d'augmenter leur production. Il ont aussi indiqué que les émissions d'agents cancérigènes connus et possibles, de composés organiques volatils, de NO_x, des CFC et des métaux lourds avaient chuté de façon importante. Cependant, les émissions de gaz à effet de serre avaient augmenté de 5% entre 1992 et 1994.

Le Programme de gestion responsable constitue un bon exemple d'une initiative de gestion environnementale qui a été prise volontairement. Ce changement dans la culture de l'industrie chimique est attribuable à la méfiance de plus en plus grande de la population face aux fabricants de produits chimiques et à une série d'accidents environnementaux. La possibilité que les gouvernements adoptent d'autres règlements environnementaux a aussi été probablement un facteur déterminant. L'industrie a conçu cette initiative au moyen d'un processus consultatif auquel ont participé les syndicats. Nous avons décidé de parler du Programme de gestion responsable car il représente un changement profond dans la philosophie de gestion traditionnelle de cette industrie. Il constitue aussi un modèle d'intervention et de gestion pour l'industrie chimique de nombreux pays sur la planète. Le Programme de gestion responsable est donc une réaction significative et importante de l'industrie chimique aux pressions environnementales.

Autres initiatives

L'industrie chimique participe à d'autres initiatives multipartites visant à répondre aux préoccupations environnementales et à promouvoir le développement durable, comme le

programme ARÉT mentionné précédemment et le Conseil canadien des accidents industriels majeurs (CCAİM). Cette dernière instance est un regroupement de divers secteurs industriels dans lequel sont aussi présents les gouvernements et des organismes spécialisés dans les situations d'urgence. Le CCAİM cherche à préparer les communautés à faire face à des situations d'urgence impliquant des substances dangereuses. L'ARÉT et le CCAİM sont des exemples de coopération volontaire ente l'industrie et les gouvernements concernant des objectifs environnementaux particuliers.

Les leçons des initiatives sectorielles

Les diverses initiatives sectorielles mettent en lumière un certain nombre de leçons qui semblent être communes à leurs approches respectives. Même si le présent rapport porte sur certains secteurs industriels dont les responsabilités environnementales sont très lourdes, les leçons apprises peuvent être appliquées à d'autres secteurs, tout particulièrement ceux qui, au cours des années à venir, risquent de faire face à des pressions environnementales au fur et à mesure où le programme de travail environnemental et les sources de préoccupation en la matière changeront.

Une vision à long terme

Toutes les initiatives sectorielles s'attaquent aux problèmes à long terme auxquels ces secteurs font face. Les processus présentés dans les pages précédentes aident les entreprises à planifier leurs activités et à prendre des décisions face à des facteurs déterminants dans la poursuite d'objectifs environnementaux et économiques à long terme. À cette fin, les initiatives lancées comportent des mécanismes qui favorisent des discussions et des échanges sur une base continue entre les parties concernées plutôt que la recherche d'une solution unique et particulière. La nature des mesures d'adaptation prises pour composer avec le changement environnemental varie d'un secteur industriel à l'autre, mais chacun d'entre eux tente d'inclure de telles mesures dans leurs stratégies.

Un climat de discussion ouvert entre toutes les parties concernées

Les processus présentés dans le présent document supposent tous la participation d'une variété d'intervenants intéressés : le milieu des affaires, les syndicats, les groupes communautaires, les environnementalistes et les Autochtones (quoique les syndicats étaient absents du Programme de gestion responsable). Il en résulte que les approches sectorielles ont su dégagé un ensemble intégré de valeurs économiques, sociales et environnementales à l'égard de questions et problèmes complexes qui sont souvent liés les uns aux autres. Dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles, il est des plus remarquable que des instances multipartites aient pu permettre de dégager des consensus sur des questions litigieuses pour ces secteurs.

Une amélioration de la base de ressources

Autant le Forest Renewal Plan (FRP) en Colombie-Britannique que l'Initiative minière de Whitehorse (IMW) reconnaissent l'importance de la base des ressources pour assurer la durabilité de ces deux secteurs. L'amélioration de la base de ressources est un problème auquel on ne peut s'attaquer efficacement et équitablement qu'au moyen d'une approche sectorielle parce que les changements qui surviennent ont une incidence sur tous les

intervenants. En conséquence, l'établissement d'une approche sectorielle et l'élaboration de plans à long terme sont essentiels pour exploiter de façon durable les ressources et ainsi assurer la santé future du secteur. De plus, la conception d'approches consensuelles dans un secteur industriel permet à toutes les parties intéressées de participer entièrement et d'être consultées.

Le nouveau rôle confié aux gouvernements

Les initiatives sectorielles nous renseignent aussi sur le rôle qui est confié aux gouvernements pour répondre aux préoccupations environnementales. Par exemple, dans le cas du FRP et de l'IMW, les gouvernements concernés ont joué le rôle de rassembleur d'une vaste gamme de groupes intéressés pour discuter de problèmes précis, mais surtout pour y trouver des solutions. Cela contraste beaucoup avec le rôle traditionnel des gouvernements qui consiste à offrir des programmes d'aide à l'industrie. C'est donc dire que les gouvernements ne sont pas nécessairement et uniquement des instances auxquelles on fait appel en dernier ressort. Ce rôle de rassembleur permet d'utiliser plus efficacement les ressources financières gouvernementales pour s'attaquer aux problèmes d'un secteur concernant l'adaptation et l'environnement. Dans l'industrie chimique, le gouvernement a joué un rôle moins actif et de nature moins interventionniste.

Des réponses et réactions innovatrices adaptées à la structure du secteur concerné

Les initiatives lancées ont permis aux parties concernées de développer des plans stratégiques et des codes de pratique. Elles assurent aussi le suivi des progrès accomplis. La recherche d'une solution interne pour s'attaquer aux problèmes et défis économiques et environnementaux qui se posent dans ces secteurs industriels représente une approche innovatrice conçue pour répondre aux besoins particuliers de chaque secteur.

La formation est une composante importante de l'adaptation

Les trois initiatives reconnaissent combien il est important de bien former les ressources humaines. Au fur et à mesure où chaque industrie adoptera de nouvelles technologies et pratiques, la formation continuera d'être un aspect clé des mesures d'adaptation aux préoccupations environnementales .

La conclusion générale que nous pouvons tirer de cet examen est que les approches sectorielles représentent une composante essentielle des efforts d'adaptation. En outre, il est possible de concevoir une approche globale pour tout un secteur qui sera malgré tout souple et adaptable à chaque milieu de travail. Ces approches sectorielles offrent aux travailleurs l'appui dont ils ont besoin après la perte d'un emploi, et veillent à ce que la période de transition se déroule sans heurt et débouche sur de nouvelles possibilités de travail. Comme les approches sectorielles sont plus permanentes, il est possible de mettre en place des programmes et des mécanismes de soutien à long terme qui permettront d'anticiper les problèmes d'adaptation. La formation, le counselling, le recours à des experts de l'industrie, des banques de données sur les emplois disponibles et d'autres initiatives constituent les différents volets de ces programmes. Ils sont essentiels pour assurer une adaptation en douceur au changement environnemental.

IV RÉSUMÉ DES ÉTUDES DE CAS EN MILIEU DE TRAVAIL

Les études de cas réalisées dans le cadre de ce projet de recherche tentent de montrer la grande diversité des réponses et réactions au changement environnemental en milieu de travail. Elles sont particulièrement utiles car elles constituent des exemples concrets dont le patronat et les syndicats peuvent s'inspirer. Elles permettent aussi d'éclairer les discussions en matière de politique publique. Les études de cas complètes sont présentées dans le document d'information qui accompagne le présent rapport. Nous exposons dans les pages suivantes certains éléments communs de ces études de cas.

Les études de cas sur les milieux de travail, comme les initiatives sectorielles, examinent des processus constructifs et conjoints qui ont été lancés par le patronat et les syndicats pour faire face à différentes situations. Bon nombre des exemples présentés mettent aussi en lumière la contribution de la communauté et des intervenants du secteur environnemental.

Il est important de souligner que les milieux de travail et les secteurs industriels examinés ne faisaient pas tous face aux mêmes défis et problèmes. Par exemple, dans le cas de la Howe Sound Pulp and Paper, les problèmes étaient imputables à la nature désuète des installations, une hausse constante des coûts de production et un faible respect de la réglementation environnementale. Il fallait donc procéder à une modernisation complète des installations et des systèmes environnementaux. Dans le cas de la compagnie Bayer, le défi consistait à enrayer la croissance des coûts de ses activités dont ceux liés à l'environnement. Elle a pris progressivement diverses mesures d'adaptation qui ont eu une incidence sur le nombre d'emplois à son usine de Sarnia. De son côté, la compagnie Uniroyal Chemical devait composer avec un problème environnemental particulier, soit la présence de la nitrosodiméthylamine (NDMA) dans ses eaux résiduels, ce qui entraîné la fermeture de deux chaînes de production et la mise à pied de travailleurs. À la société Brunswick Mining and Smelting, l'exposition prolongée à la poussière contenant des métaux lourds était la principale préoccupation. Le problème de la compagnie InterFor consistait à rationaliser la production de ses différentes installations en raison d'un approvisionnement limité en bois. Enfin, l'entreprise charbonnière Quintette était consciente d'un certain nombre de pressions environnementales, comme les déversements, les fuites et l'entreposage des matières résiduelles. En ce qui a trait à la Highland Valley Copper située près de Logan Lake en Colombie-Britannique, la compagnie voyait ses coûts de production s'accroître en raison d'accidents de travail et du gaspillage de la ressource, et ce, pendant que le syndicat accumulait des dettes légales de 250 000\$. Au moyen d'une approche conjointe innovatrice, les deux parties ont su améliorer la situation face à ces problèmes.

À partir d'une variété de problèmes et défis, les études de cas décrivent comment les intervenants ont tenté de mettre en place les programmes d'adaptation nécessaires, et examinent les divers secteurs où des mesures ont été prises. Ces défis et problèmes ont été regroupés sous les cinq thèmes suivants :

1. Changer les technologies et les pratiques en milieux de travail;
2. Assurer la formation des ressources humaines;

3. Protéger les travailleurs touchés par le changement environnemental;
4. Changer les gammes de produits offerts; et
5. La participation de la communauté.

Ce regroupement thématique vise à identifier les éléments communs dans chaque milieu de travail et secteur industriel.

1. Changer les technologies et les pratiques en milieux de travail

Les études de cas traitent toutes de changements importants aux technologies de production et aux pratiques en milieux de travail. Cependant, nous avons constaté que ces changements sont très variés. Dans certains cas, comme celui de la Howe Sound Pulp and Paper, les changements apportés ont été d'une vaste ampleur. Dans d'autres cas, il a été possible de s'adapter au changement sans qu'il ne soit nécessaire d'acquérir beaucoup de nouveaux équipements. À la place, les pratiques de travail ont permis d'adopter des solutions à faible contenu technologique et respectueuses de l'environnement. Toutefois, il est important de souligner que ces changements ont été accomplis au moyen de discussions et d'échange d'information entre le patronat et les syndicats.

Investir dans l'équipement

Le projet de modernisation de 1,3 milliard de dollars de l'usine Howe Sound Pulp and Paper située à Port Mellon a duré deux ans et a été mené par la compagnie Canfor et le géant japonais du papier, la société Oji. Sans cette modernisation, l'avenir de cette installation et des emplois était au mieux incertain, et ce, en raison d'un accroissement des pressions environnementales, de la non rentabilité des activités de production, de l'âge de l'équipement et de la dépendance de l'entreprise face à un seul produit. De plus, la Canfor était incapable de financer seule la modernisation de l'usine. Le projet de modernisation a donc permis d'acquérir à un coût total de 116 millions de dollars de nouvelles technologies environnementales : (i) le remplacement de trois vieilles chaudières de récupération par une seule machine absorbant presque toutes les odeurs qui permet de réduire de 80% les particules dans la fumée et de 70% le sulfure d'hydrogène; (ii) l'introduction d'une technologie de délignification à l'oxygène en deux étapes pour éliminer les dioxines et les composés organiques chlorés non voulues; cette nouvelle technologie et les six autres étapes de nettoyage permettent de réduire grandement l'utilisation du chlore; (iii) l'adoption d'un système avancé de traitement biologique (le système UNOX) comme installation de traitement secondaire.²⁵ En outre, on a installé à un coût de 150 millions de dollars un système de cogénération d'électricité utilisant les résidus du bois qui permet de répondre à 70% des besoins énergétiques de l'entreprise.

À l'usine de la compagnie Bayer à Sarnia, les problèmes éprouvés concernaient la qualité des eaux rejetées et des déversements accidentels dans la rivière St. Clair. Ils étaient imputables à l'âge des installations de l'entreprise. Elle a donc décidé de dépenser tout près de 40 millions de dollars entre 1991 et 1994 pour acquérir du nouveau matériel, dont un système de traitement des boues, la conception d'un système en circuit fermé de refroidissement, un appareil d'interception du benzène et des analyseurs des rejets.

La réponse de la compagnie Uniroyal Chemical à la présence d'un agent cancérigène possible dans les eaux résiduels a consisté à mettre au point et à implanter de nouveaux procédés de production qui utilisent beaucoup moins d'eau. Elle a adopté un procédé d'oxydation avancée pour le traitement de l'eau qui vient compléter le système de traitement préliminaire pour détruire la NDMA présente dans les eaux résiduels.

Changer les pratiques

Les solutions aux problèmes environnementaux ne se ramènent pas simplement à l'introduction de nouvelles technologies. Il est tout aussi important que les pratiques en milieu de travail soient grandement modifiées ou changées pour obtenir un meilleur rendement environnemental. La participation des travailleurs par l'intermédiaire de leurs syndicats respectifs peut aider à atteindre cet objectif. Leur mise à contribution favorise l'établissement d'un climat de coopération. En outre, il ne faut pas oublier que les travailleurs ont d'excellentes connaissances pratiques des procédés de production. La compagnie Uniroyal en est un bon exemple. En effet, en changeant certaines pratiques simples, comme le nettoyage des planchers au moyen d'un balai à franges au lieu de les arroser à grand volume d'eau, l'entreprise a réussi à réduire sa consommation d'eau et ses rejets d'eaux résiduelles. La réutilisation de l'eau pour le refroidissement, au lieu de ne l'utiliser qu'une seule fois et de la rejeter dans la rivière a aussi beaucoup contribué à diminuer les rejets d'eaux.

L'approche utilisée par la compagnie Uniroyal pour solutionner ses problèmes concernant les eaux résiduelles et les interruptions de la production en résultant a consisté à établir des lignes directrices internes en la matière. L'objectif visé était de faire passer la consommation d'eau de 1,2 million de gallons d'eau par jour à 400 000 gallons et les rejets d'eaux résiduelles de 150 000 gallons par jour à 40 000 gallons. Ces lignes directrices portaient aussi sur la production et le mode de production. D'une certaine façon, la crise qu'a vécue la compagnie l'a forcée à se réinventer.

Dans bien des cas, les pratiques ont été changées au moyen de comités environnementaux conjoints qui ont les mêmes structures et le même mode de fonctionnement que les comités conjoints de santé et de sécurité au travail. Il est encourageant de constater que ces comités continuent d'exister et étaient présents dans les milieux de travail étudiés. La décision de la compagnie charbonnière Quintette d'élargir le champ d'application du comité de santé et de sécurité au travail pour y inclure spécifiquement les préoccupations environnementales a été prise dans le cadre du processus de la négociation collective. Ce comité conjoint a grandement contribué à faire connaître un certain nombre de procédures aux nombreux employés (comme les mesures à prendre à la suite d'un déversement et celles concernant l'entreposage des déchets) qui ont permis de beaucoup réduire le nombre de déversements importants à l'usine. Ce processus conjoint a aussi aidé à améliorer les communications entre le syndicat et la direction et à instaurer un climat de confiance entre eux. À la Howe Sound Pulp and Paper, le syndicat participe aux travaux des différents comités environnementaux en milieu de travail et a aidé à améliorer la sécurité et le rendement environnemental de l'usine. Chez la Bayer, un comité conjoint patronal-syndical dans le secteur environnemental a été mis sur pied en 1990. Il contribue grandement à améliorer le rendement environnemental de l'entreprise. Initialement, le comité se rencontrait une fois par mois, mais il tient maintenant des

réunions trimestrielles. Toutefois, les co-présidents patronal et syndical continuent de se rencontrer officieusement une fois par semaine.

Parfois, c'est une situation de crise qui pousse le patronat et le syndicat à améliorer les pratiques environnementales, mais il convient de rappeler que cela n'est pas nécessairement l'approche la moins douloureuse à adopter. À la compagnie Uniroyal, la découverte inattendue de la NDMA a permis de sensibiliser la direction et le syndicat aux méthodes de production et aux réalités environnementales. Les deux parties se rencontrent régulièrement pour discuter du rendement environnemental et pour examiner les mesures en la matière. À la Brunswick Mining and Smelting, c'est une longue grève qui a mis en évidence le problème de communication entre le patronat et les syndicats et les a incité à rechercher un mécanisme qui pourrait permettre d'aborder leurs préoccupations. Ce mécanisme est un comité conjoint de santé et de sécurité au travail qui a beaucoup contribué à répondre aux préoccupations des deux parties en proposant l'adoption de meilleures pratiques de travail dans l'usine.

Le cas de la Highland Valley Copper est un bon exemple d'une entreprise qui a non seulement adopté des mesures innovatrices, mais a aussi su intégrer les préoccupations environnementales dans d'autres secteurs en faisant appel au syndicat et au patronat pour solutionner les problèmes. En effet, à la fin des années 1980, la section 7619 des MUA avait été condamnée par la cour à payer 250 000\$ en dédommagement, une somme difficile à générer au moyen des cotisations syndicales. Le syndicat savait aussi que la compagnie dépensait de grandes sommes au titre du matériel et de l'équipement dont elle se défaisait avant même que cela ne soit nécessaire. En outre, la compagnie continuait d'indemniser les travailleurs accidentés ne pouvant s'acquitter de leurs fonctions normales — même si leurs blessures n'étaient pas suffisamment graves pour les empêcher de faire un travail léger — ce qui avait un impact sur les primes du Régime d'indemnisation des victimes d'accidents du travail et les autres programmes en ce domaine. Suite aux discussions qu'ont tenu le syndicat et la direction, il a été décidé de mettre sur pied un centre de travail modifié (Modified Work Centre) au moyen duquel les travailleurs accidentés qui, selon une instance indépendante et impartiale, sont jugés relativement aptes au travail, se voient confier des tâches légères, comme le nettoyage des installations et le réapprovisionnement des fournitures minières. Les économies générées par cette initiative ont permis de compenser l'impact financier de la décision de la cour. Le centre de travail modifié offre aux travailleurs accidentés la possibilité de recevoir des traitements de réhabilitation en milieu de travail tout en s'acquittant de fonctions bénéfiques pour l'environnement comme la réutilisation et le recyclage des fournitures. De plus, les travailleurs ont pu maintenir des liens avec leur milieu de travail ce qui leur permet de contribuer de façon significative au développement de l'entreprise et d'avoir accès à l'important réseau d'interactions sociales que représente le milieu de travail.

2. Assurer la formation des ressources humaines

Toutes les entreprises étudiées ont eu recours à la formation pour améliorer les compétences des travailleurs. Souvent, c'est l'introduction de nouvelles technologies et pratiques dans le milieu de travail qui a rendu nécessaire ces initiatives de formation. Par exemple, à la Howe Sound Pulp and Paper, la nature du travail a beaucoup changé suite à

la modernisation de l'entreprise et à la création d'une nouvelle division de fabrication de papier journal. Cet ajustement à de nouvelles fonctions nécessitait inévitablement d'importants investissements dans le recyclage et l'amélioration des compétences, tout particulièrement en informatisation. Un programme de formation de 11,5 millions de dollars (excluant le coût des salaires) a été lancé et certains travailleurs ont été envoyés en formation au Japon dans une usine de fabrication de papier journal à haute vitesse. Paradoxalement, le manque d'expérience en fabrication de papier journal des travailleurs de Port Mellon n'a aucunement préoccupé la société Oji, car il n'était pas demandé aux travailleurs d'oublier leurs techniques et pratiques de travail antérieures.

La formation était décentralisée et assurée par chaque secteur de l'entreprise, mais bénéficiait des avis et de l'apport du syndicat et des travailleurs. Le syndicat de l'entreprise (le Syndicat canadien des communications, de l'énergie, et du papier - section 1119) s'est engagé plus avant dans le processus au fur et à mesure de son développement. Certaines pratiques ont été éliminées suite à cette réorganisation du milieu de travail. Il y a eu une réorganisation de l'appareil directionnel pour améliorer la productivité. Cet objectif a été atteint en faisant appel aux ressources du syndicat et en obtenant la participation des travailleurs.

La compagnie Uniroyal avait des besoins en formation similaires, tout particulièrement dans le domaine de l'informatisation, suite au développement et à l'introduction de nouveaux procédés de production et aux changements apportés aux pratiques de travail. Elle a donc pris un vaste engagement en ce sens. L'entreprise a conçu et lancé le Chemical Operator Apprenticeship Program (le programme d'apprentissage des travailleurs de l'industrie chimique) à l'usine de Elmira. Cette initiative a été couronnée de succès et a été officiellement reconnue par le ministère de la Mise en valeur des compétences de l'Ontario.

En raison de l'importance des préoccupations environnementales, il était aussi nécessaire que les entreprises assurent la formation des utilisateurs du nouveau matériel. Toutefois, il ne fallait pas uniquement que les employés sachent comment utiliser le matériel, ils devaient aussi être encore plus sensibilisés aux responsabilités environnementales. Ce type de formation particulière a été offerte aux travailleurs de l'usine de la Bayer Rubber pour favoriser l'utilisation de meilleures pratiques environnementales dans le milieu de travail. Un programme de formation et d'apprentissage d'une durée de quatre ans pour les techniciens des systèmes de contrôle a été élaboré avec l'aide d'enseignants du Collège Lambton. Les coûts de la formation, y compris les salaires, sont élevés, mais la compagnie et le syndicat croient qu'elle produira une main-d'oeuvre mieux adaptée et plus productive.

À la InterFor, la formation faisait partie intégrante des discussions avec la IBA pour trouver des moyens innovateurs de réduire le nombre de mises à pied. Des emplois ont été créés en formant tous les travailleurs sur les techniques de récupération des fibres. D'autres ateliers de formation ont aussi aidé à atténuer l'impact de la fermeture d'installations et de la réduction des effectifs. En offrant des activités de formation et d'aide à la formation, l'entreprise a veillé à ce que la période de transition se déroule en douceur et a pu éviter de réduire au strict minimum ses effectifs.

Chez la compagnie charbonnière Quintette, c'est le coordonnateur du secteur environnemental qui est chargé de former les travailleurs. Cette approche reflète le fait que cette entreprise est située en région éloignée.

À la lumière des économies d'échelle possibles au moyen d'une vaste initiative commune au lieu d'une approche fragmentée, il faut conclure que la question de la formation en est une qui dépasse le simple milieu de travail. Nous avons traité dans la section précédente de ce document des approches sectorielles en matière de formation, et comme nous l'avons vu, elles représentent une dimension essentielle des initiatives prises par tous les secteurs.

3. Protéger les travailleurs touchés par le changement environnemental

Le changement, peu importe sa cause, comporte toujours des répercussions néfastes et positives. Il est donc essentiel de veiller à minimiser les coûts du changement et à offrir des options aux travailleurs qui en sont touchés. L'étude de cas sur la compagnie Interfor nous montre qu'au moyen de solutions innovatrices et conjointes, il est possible de minimiser les mises à pied. En effet, 652 travailleurs étaient touchés par le processus de restructuration de quatre usines imputable à des problèmes d'approvisionnement en bois. Il était prévu initialement de mettre à pied 200 personnes, mais, au moyen de diverses mesures, la compagnie a pu réduire ce nombre à 40, et ce, sans accroître ses coûts de production. Ces mesures sont : différents plans d'investissement, des activités de formation, des initiatives de sensibilisation à l'environnement, des retraites anticipées et des changements aux descriptions de poste. Les stratégies conjointes adoptées pour composer avec le changement environnemental ont donc été couronnées de succès du fait qu'elles ont permis de minimiser l'impact du changement et de répartir plus équitablement le coût du changement.

Des changements soudains et imprévus sur le plan économique et environnemental peuvent causer de graves perturbations de l'emploi à court terme. Ces changements font aussi en sorte qu'il est difficile de répondre de façon appropriée aux préoccupations du patronat et des syndicats en raison de la courte période pour y réagir et de l'effet de surprise. La compagnie Uniroyal en est un bon exemple. Lorsque le ministère ontarien de l'Environnement lui a ordonné de fermer sur le champ deux machines, 120 travailleurs ont perdu leurs emplois. Il ne faut donc pas se surprendre que les syndiqués ont demandé que des mesures de protection soient inscrites dans la convention collective pour faire face à des ajustements soudains au changement environnemental. Dans les circonstances, il a été extrêmement difficile de négocier un ensemble de mesures d'indemnisation, et les travailleurs n'ont réussi qu'à obtenir des droits de rappel et leur salaires au titre de préavis. Comme le syndicat et la direction souhaitaient éviter qu'une autre crise du genre ne survienne, des mesures ont été prises pour améliorer le rendement environnemental de l'entreprise et, en conséquence, pour rendre moins vulnérable les travailleurs et l'organisation à des événements externes. Dans le cas de l'Uniroyal et d'autres entreprises, une approche sectorielle en matière d'adaptation semblable au CCCES aurait permis de mieux appuyer les travailleurs touchés par le changement.

L'adaptation est aussi plus difficile pour certains groupes de travailleurs, tout particulièrement les travailleurs plus âgés peu scolarisés. À la Howe Sound Pulp and

Paper, le changement a beaucoup éprouvé les travailleurs plus âgés, dont bon nombre avait 10 années d'ancienneté ou plus. On a offert aux travailleurs âgés de 55 ans et plus de prendre une retraite anticipée.

Par contraste, en 1993, les sociétés Dow, Bayer et Nova ont entrepris un projet conjoint visant à réduire leurs dépenses énergétiques et leurs émissions de NO_x au moyen de la production de vapeur par cogénération. La Nova achète l'énergie produite par la Dow et la Bayer. Toutefois, en raison de l'âge de l'équipement, les travailleurs de la Bayer sont ceux qui ont le plus ressenti l'impact de la cogénération. En effet, cette compagnie avait trois vieilles chaudières qui ont dû être fermées. Cela a évidemment eu une incidence sur l'emploi. La compagnie et le syndicat ont discuté et négocié pour éviter les mises à pied en affectant les travailleurs concernés à d'autres fonctions. Cette entente n'a pas uniquement porté sur la classification salariale, mais aussi sur le versement d'une gratification aux travailleurs touchés s'ils acceptaient de demeurer en poste jusqu'au moment de la fermeture des chaudières. Grâce à une bonne planification, la compagnie Bayer et la section locale du SCEP ont pu concevoir une solution sur mesure pour répondre aux préoccupations des travailleurs concernés. Les avantages découlant d'une plus grande efficacité énergétique ont donc aidé à indemniser les travailleurs touchés par la fermeture des trois chaudières.

En effet, il importe de souligner que le nombre d'emplois à l'usine de Sarnia a chuté dans les années 1980 par l'attrition et des ajustements périodiques. Dans chaque cas, la compagnie et le syndicat ont négocié un ensemble de mesures d'adaptation qui reflétaient les circonstances particulières de l'entreprise et comportaient un certain nombre de dispositions relatives aux départs volontaires, aux retraites anticipées et à une classification souple des métiers, mais surtout elles prévoyaient qu'aucune mise à pied ne serait faite. Il est intéressant de constater que, même lorsqu'on tente par tous les moyens de réduire les coûts de production, des mesures appropriées d'adaptation sont toujours possibles dans certains milieux de travail.

Ces mesures d'adaptation peuvent être négociées au niveau du milieu de travail, mais il est plus efficace et plus équitable d'approcher la question sur une base sectorielle. Nous en avons discuté dans la section précédente.

4. Changer la gamme de produits offerts

La plupart des réactions et réponses des milieux de travail et secteurs industriels étudiés concernaient des initiatives prises en milieu de travail et à l'égard de la production. Toutefois, il est reconnu que les préférences des clients changent face à l'impact environnemental de certains produits. Les compagnies qui ne tiennent pas compte de ces changements ne parviendront pas à demeurer en affaires bien longtemps. Dans certains cas, des changements ont été apportés aux caractéristiques des produits ou encore des produits entièrement nouveaux ont été fabriqués. Cela peut aussi avoir des répercussions bénéfiques sur l'environnement.

La modernisation de la Howe Sound Pulp and Paper a permis à la compagnie d'ajouter de nouveaux types de produits. Les normes de qualité japonaises concernant le papier journal sont les plus élevées sur la planète et la Howe Sound est l'un des rares producteurs

à l'extérieur du Japon qui dispose du matériel et de la main-d'oeuvre nécessaires pour respecter ces normes. Depuis 1991, l'entreprise fait partie d'un très petit groupe de fabricants de papier kraft sans chlore, quoique cela ne représente qu'une faible partie de sa production de pâtes.

À la compagnie Uniroyal, l'une des mesures prises pour améliorer leur rendement environnemental a consisté à produire des anti-oxydants pour les huiles moteurs. La fabrication de ces produits nécessite un moins grand volume d'eau. Cela a donc permis à l'entreprise de réduire sa consommation d'eau et ses rejets d'eaux résiduelles et d'améliorer son rendement environnemental. Le Programme de gestion responsable dans l'industrie chimique comporte aussi des codes de pratiques concernant la recherche sur l'identification des risques potentielles pour l'environnement et la santé des nouveaux produits chimiques et de leur utilisation. L'objectif visé est de mettre au point des substances de remplacement aux produits chimiques de remplacement qui réduiront les risques pour l'environnement et la santé. De nombreuses compagnies chimiques ont accepté ces nouvelles dispositions.

5. Les relations avec la communauté

Un élément essentiel de toute stratégie environnementale poursuivie par les entreprises et les syndicats doit être de favoriser l'établissement d'un climat de confiance avec la communauté. Pour que cela survienne, il est nécessaire de distribuer de l'information et d'offrir la possibilité aux groupes de la communauté de participer aux discussions sur les diverses questions environnementales. Les travailleurs et la direction sont aussi des membres de la communauté et ont tout autant intérêt à vivre dans un environnement sain.

En milieux de travail, des comités consultatifs communautaires ont été établis pour permettre un échange d'information et discuter des questions environnementales, comme le contrôle de la qualité de l'air et de l'eau, l'annonce d'accidents et de déversements et les mesures correctrices. Ces comités consultatifs sont composés de représentants de la communauté, de la compagnie, de groupes environnementaux et dans certains cas d'organisations autochtones. À Sarnia, les représentants de la compagnie Bayer siègent au sein d'un tel comité qui discute des rejets dans la rivière St. Clair. Le personnel des compagnies conseille aussi les municipalités concernant le traitement des eaux. Les entreprises sont en meilleure position pour comprendre les préoccupations de la communauté tout particulièrement en ce qui a trait à la qualité de l'eau, mais surtout les habitants de la communauté vivent plus en sécurité.

À Elmira, tout le processus de suppression de la NDMA des eaux résiduelles de l'Uniroyal ainsi que les vastes activités d'assainissement sont contrôlés par un comité consultatif public composé de représentants de la communauté, du Grand River Conservation Authority, des gouvernements régional et municipal et deux représentants des groupes environnementaux locaux. Des dossiers d'information sur les conditions en vigueur à l'usine de l'Uniroyal et sur les émissions sont distribués régulièrement aux résidents. Entretenir des rapports de qualité avec la communauté constitue un élément essentiel du Programme de gestion responsable auquel souscrit la compagnie Uniroyal. On mène régulièrement des enquêtes auprès des résidents sur une vaste gamme de questions environnementales, comme le bruit, les problèmes de circulation routière et les

préoccupations concernant la santé et les odeurs. Il y a aussi une équipe permanente d'intervention d'urgence pour faire face aux accidents pouvant survenir à l'usine d'Elmira.

Dans les communautés éloignées ou très petites, d'autres solutions ont été mises au point. La Brunswick Mining and Smelting a mis en service une ligne téléphonique spéciale pour permettre aux gens de formuler des plaintes. L'entreprise peut ainsi s'attaquer rapidement à des problèmes environnementaux particuliers. À l'usine de la compagnie Quintette à Tumbler Ridge (Colombie-Britannique), la communauté et la compagnie travaillent en étroite collaboration et échangent constamment de l'information. Le fait qu'il s'agisse d'une communauté mono-industrielle située en région éloignée a certainement encouragé cette coopération.

Cela représente bon nombre des éléments communs des études de cas. Avec les leçons découlant des initiatives sectorielles, il est possible de tirer certaines conclusions et de formuler des recommandations.

V CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport démontre que les préoccupations environnementales ont une incidence de plus en plus marquée sur les activités du patronat et des syndicats. Étant donné la portée toujours plus grande des préoccupations environnementales et leurs sources (Voir section II), nous pouvons nous attendre à ce que cette tendance se maintienne. Les préoccupations relatives à l'environnement et au développement durable font en sorte que les différents problèmes et défis environnementaux ne concernent plus uniquement les procédés de production, comme cela était auparavant. Ils nécessitent maintenant que les intervenants industriels accordent une plus grande attention aux mesures de prévention de la pollution plutôt qu'à simplement chercher des solutions ponctuelles au point de rejet. Le rendement environnemental des fournisseurs et des distributeurs prend aussi de l'importance. Diverses initiatives concernant les normes de qualité, comme l'ISO 14000 et d'autres, incitent les compagnies à adopter des mesures pour assurer une gestion globale de la production et l'intégrité environnementale des produits et des procédés de production. Les consommateurs forcent aussi les compagnies à revoir leurs pratiques et leurs produits pour qu'ils soient compatibles avec les nouvelles réalités environnementales. Les préoccupations relatives à l'utilisation des terres, à l'état du patrimoine environnemental et à la santé des travailleurs ne font qu'accroître les pressions exercées sur le patronat et les syndicats.

Les études de cas présentées dans les section III et IV montrent noir sur blanc que le rendement environnemental des entreprises peut non seulement être amélioré mais qu'il peut aussi favoriser un accroissement de la productivité. Elles démontrent aussi qu'une approche intégrée n'est pas seulement possible mais préférable. Les préoccupations concernant la protection de l'environnement et la durabilité de la production ne sont pas distinctes des préoccupations économiques, mais font partie intégrante des stratégies adoptées par les compagnies et les syndicats pour réagir à la convergence des pressions et demandes environnementales. Toutefois, il ne faut pas oublier que tout changement peut aussi avoir des répercussions négatives. Par exemple, les pressions environnementales peuvent avoir une incidence néfaste sur l'emploi, mais elles peuvent aussi être le moteur de la création d'emplois dans d'autres secteurs. L'ampleur exacte de ces répercussions variera selon le secteur, mais les études de cas montrent clairement que l'impact sur l'emploi constitue un élément important de l'adaptation au changement environnemental.

Le défi auquel tentent de répondre les recommandations formulées dans cette section consiste à assurer une amélioration du rendement environnemental de façon à ce que les activités des entreprises et des travailleurs reposent plus solidement sur des assises durables et à long terme. Il est nécessaire de profiter de toutes les occasions qui se présentent d'améliorer la productivité et de créer de l'emploi, mais il est tout aussi essentiel de minimiser les répercussions négatives du changement environnemental. Nous avons procédé à un regroupement thématique des recommandations : le milieu de travail; les secteurs industriels; la communauté; et le rôle des gouvernements. Il est crucial de ne pas oublier que les recommandations formulées ont aussi des répercussions à d'autres niveaux.

Le milieu de travail

Le milieu de travail est en quelque sorte la pierre angulaire d'une société industrielle. C'est le lieu où survient le changement à son niveau le plus fondamental. Les études de cas sur les milieux de travail mettent en lumière une diversité de réponses et réactions aux préoccupations environnementales desquelles un certain nombre de leçons et recommandations peuvent être tirées.

Les processus conjoints et l'échange d'information

La recommandation la plus importante au niveau du milieu de travail est qu'il existe des mécanismes pour échanger de l'information et discuter des mesures à prendre pour réagir aux pressions environnementales. Les travailleurs, de par leurs connaissances importantes, peuvent suggérer des changements aux pratiques de l'entreprise pour qu'elles soient plus respectueuses de l'environnement. Ces connaissances sont aussi utiles dans les discussions avec la direction sur la façon de mettre en oeuvre des changements plus fondamentaux. En conséquence, la direction des entreprises a tout avantage à profiter de cette expertise particulière des travailleurs.

La santé est une question où l'échange d'information est cruciale. Pour améliorer le dialogue et renforcer la confiance et la coopération entre employés et employeurs, il est nécessaire que les travailleurs sachent tout de l'impact environnemental des procédés de production et des substances toxiques utilisés. Il est important que l'information fournie aux travailleurs et aux gestionnaires soit fondée sur des données scientifiques. Toutefois, tout processus conjoint en la matière devra être suffisamment souple pour permettre l'adoption du principe de la prudence, comme le spécifie la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Voir recommandation 2), lorsque les risques découlant de l'exposition à une substance sont graves ou irréversibles et qu'il n'y a pas de données scientifiques au sujet de cette substance. En conséquence, le principe de la prudence exclut l'annulation d'une activité industrielle pour la seule raison que son impact est inconnu. L'objectif de l'échange d'information entre le patronat et les syndicats est d'aider ces deux parties à améliorer leur capacité à minimiser le risque de l'activité industrielle.

L'accès à l'information en matière de santé et de sécurité au travail est souvent accompagné du droit de suspendre la production. Il s'agit cependant d'une mesure extrême. Une solution de rechange consiste à offrir un accès complet à toute l'information disponible au moyen d'un mécanisme conjoint favorisant la participation des travailleurs aux décisions prises pour améliorer l'environnement de travail et la santé et la sécurité au travail et pour résoudre les problèmes sans devoir suspendre la production. Les études de cas nous ont appris que la création de tels mécanismes patronaux-syndicaux, comme les comités environnementaux, a été essentielle pour permettre l'échange d'information. Les mécanismes conjoints permettent aussi d'anticiper quel secteur fera problème. Les comités environnementaux ont souvent les mêmes structures que les comités en matière de santé et de sécurité au travail et poursuivent les mêmes objectifs. Toutefois, ils s'intéressent aussi aux questions et problèmes environnementaux qui ont une incidence sur le milieu de travail et aux perceptions du grand public à l'égard des pratiques environnementales des entreprises. Même si le

champ d'application des comités de santé et de sécurité au travail relève de la compétence des provinces, cela n'est pas le cas des comités environnementaux.

Dans certaines études de cas, les travailleurs ont soulevé certaines craintes au sujet des répercussions à long terme de l'exposition à diverses substances toxiques, tout particulièrement à l'époque où les entreprises étaient moins sensibilisées aux réalités environnementales. Cette question a incité certains syndicats à inclure dans les conventions collectives des dispositions relatives à l'exposition maximale des travailleurs aux substances toxiques tout au long de leur vie professionnelle.

Recommandation 1

Nous recommandons que le patronat et les syndicats améliorent les processus conjoints déjà en place visant à répondre aux problèmes environnementaux et à leurs impacts et élaborent des solutions efficaces aux préoccupations environnementales soulevées. Toute l'information nécessaire à cette fin devrait être offerte aux intervenants des comités conjoints et autres mécanismes. Les questions devant être abordées sont :

- i) les risques liés à la manutention de certaines substances dans le milieu de travail et les répercussions environnementales en découlant;***
- ii) les risques de certaines pratiques en milieux de travail et les répercussions environnementales en découlant;***
- iii) l'adoption de pratiques en milieux de travail plus respectueuses de l'environnement ne nécessitant pas d'importants investissements en capital; et***
- iv) l'adoption de mesures pour limiter l'exposition des travailleurs aux substances toxiques tout au long de leur vie professionnelle.***

Recommandation 2

Nous recommandons que l'information mise à la disposition des comités patronaux-syndicaux dans les milieux de travail soit fondée autant que possible sur des données scientifiques rigoureuses. Le processus conjoint a pour objectif de tenter de minimiser le plus possible les risques d'une activité industrielle au moyen du principe de la prudence : lorsque les risques sont graves ou irréversibles, l'absence d'information scientifique ne devrait pas être une raison pour remettre à plus tard l'adoption de mesures rentables pour empêcher la dégradation du patrimoine environnemental.

L'adaptation périodique

Lorsque des changements plus fondamentaux sont réalisés, un processus conjoint sera utile pour favoriser un échange constant d'information entre le patronat et les syndicats avant que ne se tiennent des négociations exhaustives avec les représentants de la direction et les dirigeants syndicaux.

Les approches conjointes sont utiles car elles permettent de générer de l'information sur les conséquences des changements périodiques, tout particulièrement sur l'emploi. La question de l'emploi qui est une préoccupation perpétuelle des travailleurs, peut aussi faire craindre le changement. Une approche plus axée sur la coopération face au changement et appuyée par toute l'information nécessaire permettra d'instaurer un meilleur climat de confiance entre les deux parties et d'atténuer la résistance au changement, et incitera le patronat et les syndicats à discuter de réponses et réactions innovatrices aux pressions environnementales. Ces réponses pourront comporter des changements à la technologie de production et à son mode d'organisation, de nouvelles pratiques de travail et des activités de formation. Lorsque cela est possible, il sera important que ces réponses soient mises en application pour pouvoir discuter suffisamment des préoccupations soulevées.

Les études de cas ont aussi révélé que la négociation de certaines questions comme les indemnités de départ et les retraites anticipées a fait en sorte que les travailleurs ont accepté plus facilement les mesures d'adaptation, et ce, tout en protégeant le moral et la productivité des employés non touchés par le changement.

Toutefois, il est nécessaire que ces mesures soient complétées et renforcées par une approche plus vaste face à l'adaptation comme nous en discutons dans la section suivante.

Recommandation 3 :

Nous recommandons que le patronat et les syndicats, dans les efforts qu'ils engagent pour réagir à des changements importants et interruptifs comprenant les préoccupations environnementales et bien d'autres, élargissent la portée des processus conjoints en milieu de travail. Ils seront ainsi en meilleure position pour évaluer toutes les conséquences du changement et pour concevoir des solutions qui atténueront la peur et l'incertitude face au changement. Les discussions à ce sujet respecteront les préoccupations des entreprises sur le plan de la confidentialité et de l'information d'affaires vis-à-vis de leurs concurrents, et concerneront les questions suivantes :

- i) des changements importants à la technologie de production;***
- ii) les besoins en matière de formation et les compétences nécessaires; et***
- iii) les répercussions du changement sur l'emploi.***

Recommandation 4

Nous recommandons que le patronat et les syndicats élaborent des solutions pour faciliter l'adaptation de la main-d'oeuvre et veiller à ce que les coûts du changement soient assumés équitablement entre les parties concernées.

Les questions sectorielles

Certains problèmes environnementaux ne se trouvent que dans un secteur industriel particulier. En conséquence, pour être en mesure de résoudre ces problèmes, l'approche

adoptée devra convenir à plus d'un milieu de travail et constituer une solution de rechange aux réponses ponctuelles. La nature précise d'une approche plus vaste pourra varier d'un secteur à l'autre et comporter de nombreuses dimensions. Par exemple, il pourra être indiqué d'établir un conseil sectoriel pour un secteur industriel à la grandeur du pays. Par contre, il sera préférable parfois d'adopter d'autres solutions d'une portée moins vaste comme des regroupements d'équipes ou de certaines régions au sein du secteur. Le produit final pourra donc être l'établissement officiel d'un conseil sectoriel et/ou la ratification d'un protocole d'entente par un ensemble d'intervenants concernés. Mais surtout, il faut que la stratégie d'intervention adoptée puisse permettre de s'attaquer au problème éprouvé, qu'elle réponde aux besoins du patronat et des syndicats et qu'elle encourage un échange continu d'information entre les diverses parties.

Ces approches favorisent une meilleure utilisation des ressources disponibles pour s'attaquer aux préoccupations environnementales et permettent aux entreprises de discuter ouvertement de leurs préoccupations particulières d'une nature non compétitive. Les réponses sectorielles permettent aussi d'éviter que l'intégrité du patrimoine environnemental ne soit compromise dans le seul but d'obtenir un avantage concurrentiel. Les études de cas ont mis en évidence un certain nombre de questions importantes qu'une approche ne se limitant pas à un milieu de travail peut aborder, à savoir :

- la disponibilité des ressources et l'utilisation des terres;
- la formation;
- des mesures pour minimiser l'impact des pertes d'emplois;
- de l'information sur les tendances à long terme; et
- le partage de l'information entre les pairs.

Toute approche sectorielle plus vaste doit être conçue et menée avec l'approbation et le consentement complet des deux parties. En outre, d'autres parties intéressées devraient aussi se voir offrir la possibilité de participer aux discussions sur les questions et problèmes les concernant. Ce sont le patronat, les syndicats, les gouvernements, les communautés, les environnementalistes et les groupes autochtones.

La disponibilité des ressources et l'utilisation des terres

Comme nous l'avons expliqué antérieurement, les questions environnementales peuvent avoir des conséquences à long terme très importantes sur les industries axées sur l'exploitation des ressources et les communautés où elles sont situées. La disponibilité et la durabilité des ressources sont des réalités essentielles qui concernent d'autres types d'utilisation des terres. Les résultats des décisions à cet égard auront une incidence certaine sur tous les intervenants et des répercussions importantes sur l'emploi à court terme. L'environnement et l'utilisation des terres sont essentiellement des problèmes à long terme. En conséquence, une approche myope ne permettra pas d'assurer la durabilité à long terme souhaitée des communautés, des industries et de l'environnement. Il est essentiel que les décisions relatives à l'utilisation des terres s'inscrivent dans la planification à long terme des ressources.

Recommandation 5

Nous recommandons que, dans le secteur de l'exploitation des ressources, le patronat et les syndicats, avec l'appui des gouvernements et de concert avec les autres intervenants concernés, élaborent des plans à long terme d'utilisation des terres qui seront fondés sur les principes du développement durable. Ces plans devront être clairs et précis et favoriser l'exploitation durable des ressources et comporter une évaluation des impacts économiques, sociaux, communautaires et environnementaux. En outre, ils devront garantir l'accès aux terres autant aux entrepreneurs industriels qu'aux autres utilisateurs.

Les mesures pour appuyer la transition vers de nouvelles occasions d'emploi et pour minimiser l'impact des pertes d'emploi

L'évolution des priorités environnementales peut autant causer la suppression d'emplois que la création de nouveaux dans des secteurs connexes. Pour minimiser les coûts associés aux pertes d'emplois, aux réductions d'effectif et aux fermetures d'usines, tout particulièrement dans les secteurs où les coûts environnementaux sont élevés, il sera nécessaire de lancer des programmes appropriés d'adaptation. Ces programmes pourront varier selon les secteurs. Par exemple, dans le secteur de la foresterie, une réduction du volume annuel de coupe peut se traduire rapidement par des pertes d'emplois. La fermeture d'un puits de mine ou la réduction des effectifs peut avoir une incidence considérable sur l'emploi dans l'industrie minière. Toutefois, les fermetures sont des événements particuliers, sporadiques et traumatisants qui nécessitent des solutions différentes que celles qui seraient utilisées dans le cas d'une réduction des effectifs qui est de nature plus partielle. Si la réalisation de certains projets miniers ou forestiers n'est pas approuvée, l'environnement pourra aussi avoir un impact sur ces emplois *potentiels*. Cependant, les mesures de soutien à l'adaptation pour ces emplois potentiels perdus sont presque insignifiantes. Dans le secteur chimique, les pressions environnementales pourraient entraîner la suppression progressive de certains produits chimiques et, en conséquence, la cessation d'une activité de production et la perte d'emplois.

Dans tous ces secteurs industriels, les pressions environnementales peuvent aussi susciter la création d'emplois dans des secteurs connexes. En foresterie, le nettoyage des routes et des bassins hydrographiques, un accroissement des activités de plantation, la sylviculture, l'amélioration de la planification des ressources et l'adoption de techniques de coupe moins capitalistiques représentent des sources potentielles de création d'emplois. Dans le secteur minier, la remise en état du site est un secteur qui peut offrir des emplois de nature environnementale comme Sudbury l'a démontré. Dans l'industrie chimique, la fabrication de produits de remplacement peut permettre de créer des emplois qui remplaceront ceux qui ont été perdus suite à la suppression progressive de certains produits pour des raisons environnementales.

Le défi consiste donc à assurer une transition en douceur d'un emploi à un autre dans un autre milieu de travail, y compris un emploi dans un autre secteur industriel. Les programmes d'adaptation ne devront pas s'intéresser uniquement aux questions comme les indemnités de départ ou les retraites anticipées qui peuvent être réglées de façon

satisfaisante au niveau du milieu de travail. Il sera nécessaire d'accorder une plus grande importance à l'éducation et la formation (tout particulièrement en informatisation), aux programmes de counselling et de prendre des mesures pour favoriser la mobilité des travailleurs, surtout ceux en régions éloignées. L'établissement d'une approche bien coordonnée face à ces questions qui répondra aux préoccupations particulières des syndicats et du patronat pourra être plus efficace, plus efficace et plus équitable. Par exemple, le CCCES est un mécanisme conjoint qui vient en aide aux travailleurs mis en disponibilité dans le secteur de la sidérurgie. Le MITAC dans l'industrie minière poursuivra des objectifs semblables.

Avec de tels programmes d'adaptation, il sera possible d'atténuer la peur du changement que ressentent de nombreux travailleurs, surtout les plus âgés, et d'adopter une attitude plus pro-active face aux pressions environnementales.

Recommandation 6

Nous recommandons que le patronat et les syndicats développent des programmes d'adaptation applicables à plus d'un milieu de travail. Ces programmes devront être conçus de façon à faciliter la transition des travailleurs entre des emplois désuets sur le plan environnemental et des nouveaux emplois. Cette aide à l'adaptation pourra comprendre les options suivantes :

- i) une aide financière en matière d'éducation et de formation;***
- ii) des services de counselling; et***
- iii) une aide pour favoriser la mobilité des travailleurs.***

La formation

Comme toutes les études de cas l'ont révélé, les réponses et réactions aux pressions environnementales peuvent nécessiter que les travailleurs acquièrent de nouvelles compétences. Dans tous les cas, il a été nécessaire de former les travailleurs quoique les compétences recherchées variaient d'un milieu de travail à un autre. La formation est donc essentielle pour assurer une adaptation efficace. Il y a trois aspects importants qui doivent être abordés dans les discussions sur la formation :

- les compétences qui doivent être acquises;
- la conception des programmes de formation et leur prestation; et
- l'égalité d'accès à la formation pour tous les groupes de la société.

En ce qui a trait aux compétences devant être acquises, les réponses et réactions aux pressions environnementales comportent souvent l'introduction de nouveau matériel dans le milieu de travail. Souvent, ce matériel est plus informatisé que celui qu'il remplace et, en conséquence, il est nécessaire d'offrir une formation générale en informatique et en matière de prévention de la pollution. L'utilisation des nouvelles technologies environnementales passe donc par l'acquisition de nouvelles compétences et de nouvelles

connaissances. Il faudra aussi préparer de nouveaux programmes et manuels de formation. Dans certains cas, les travailleurs devront être plus scolarisés pour être en mesure de réaliser correctement la planification environnementale et la gestion des nouveaux procédés de production. Enfin, les travailleurs devront aussi être sensibilisés à l'impact de la production sur l'environnement et savoir comment procéder à des vérifications environnementales.

De plus, les nouvelles technologies et pratiques adoptées pour composer avec les nouvelles priorités environnementales pourront mener à l'établissement de nouvelles classifications professionnelles et à l'acquisition de nouvelles compétences. Il faudra vraisemblablement établir une nouvelle classification des corps de métier et lancer de nouveaux programmes d'apprentissage. Cela a toujours été une question délicate, mais au moyen d'une approche conjointe appuyée par un bon échange d'information et des programmes de formation appropriés applicables à différents milieux de travail, il sera possible de réaliser des progrès en ce domaine. De plus, comme la responsabilité du dossier environnemental remonte au plus haut échelon de la structure décisionnelle de l'entreprise, les compétences des cadres devront aussi changer. Les recherches menées à cet égard révèlent que cela sera un facteur déterminant pour améliorer le rendement environnemental.

Certaines entreprises, surtout dans l'industrie chimique, ont mis au point des programmes particuliers de formation en collaboration avec des collèges de leurs localités. Cela se révèle très utile dans les secteurs où il est nécessaire d'avoir des compétences opérationnelles très précises pour mener à bien un processus de production particulier. Toutefois, il est plus efficace d'offrir les types de compétences mentionnés précédemment au moyen d'une approche applicable à divers milieux de travail, car cela permet d'éviter que chaque milieu de travail tente de "réinventer la roue". En effet, il se peut bien que les programmes de formation qui existent déjà dans certains milieux de travail aient été développés parce qu'il n'y avait pas d'initiatives sectorielles permettant aux travailleurs d'acquérir les compétences recherchées.

Nous avons relevé dans de nombreuses études de cas et dans les mémoires présentées par l'industrie chimique et les compagnies forestières une même préoccupation. On craint qu'il soit difficile de trouver au 21^e siècle les travailleurs qui posséderont les compétences nécessaires. Les pressions toujours plus grandes exercées par les préoccupations et responsabilités environnementales font en sorte qu'il sera nécessaire de modifier la conception actuelle de nombreux programmes de formation. Un grand nombre de programmes d'apprentissage devront être revus en profondeur et grandement améliorés. Il sera peut-être approprié d'adopter des normes communes à l'intérieur d'un secteur ou d'une industrie pour assurer une plus grande standardisation des pratiques entre les entreprises et les travailleurs d'un secteur.

Enfin, il est essentiel que tous les groupes dans la société bénéficient d'un même accès aux programmes de formation. Les entreprises des secteurs de la foresterie et des mines partagent un même caractère en ce sens qu'elles sont situées en régions éloignées où les infrastructures éducatives doivent répondre aux besoins de populations diverses. Il est certain qu'il faudra engager tous les efforts pour accroître la participation professionnelle des Autochtones dans ces secteurs, et cela dépendra dans une large mesure de l'accès aux

programmes de formation et du retrait des obstacles institutionnels à ces programmes. De nouvelles méthodes de prestation de la formation, comme l'enseignement à distance et des outils éducatifs différents devront être intégrés dans les programmes de formation.

Le développement de ces programmes pose un certain nombre de défis. En effet, ils devront être conçus de façon à répondre à un certain nombre de milieux de travail différents. En conséquence, la conception des programmes de formation et leurs mécanismes de prestation devront être aussi souples que possible. Comme chaque secteur, sous-industrie et région ont des caractéristiques particulières, le patronat et les syndicats devront se charger de concevoir de tels programmes de formation d'une portée plus vaste. En outre, puisque la suppression des obstacles institutionnels peut entraîner la modification de certains aspects d'un programme, les organismes autochtones devraient participer à l'élaboration des programmes de formation dans lesquels ils représentent une part significative des apprentis.

Recommandation 7

Nous recommandons que le patronat et les syndicats élargissent et améliorent les programmes de formation au sein des milieux de travail et entre ceux-ci. Ces programmes pourront compléter les programmes publics d'éducation, mais devront aborder les exigences professionnelles suivantes :

- i) les compétences en informatique;*
- ii) les compétences relatives aux technologies environnementales;*
- iii) les compétences en matière de vérification et de gestion environnementales; et*
- iv) la planification environnementale.*

Recommandation 8

Nous recommandons que le patronat et les syndicats déterminent quels changements devront être apportés aux compétences et à la classification des métiers pour être en mesure de répondre aux préoccupations toujours plus grandes en matière environnementale. Cette évaluation devra tenir compte des fonctions dont s'acquittent les travailleurs de première ligne et les gestionnaires environnementaux.

Recommandation 9

Nous recommandons que le patronat et les syndicats examinent l'accès actuel aux programmes de formation dans différents milieux de travail et mettent au point des mécanismes de conception et de prestation de ces programmes qui permettront de veiller à qu'aucun obstacle institutionnel ne limite l'accès à ces programmes.

L'information sur les tendances à long terme

Si nous voulons améliorer le rendement environnemental, il est essentiel que nous puissions anticiper l'évolution du vaste dossier environnemental. Comme l'a montré l'étude de cas sur la compagnie Uniroyal, des pressions environnementales non prévues peuvent avoir des répercussions dévastatrices sur les travailleurs et les entreprises. Les meilleurs système de consultation et de discussion dans un milieu de travail ne peuvent que réagir ponctuellement à ces situation des crise.

Si on veut pouvoir anticiper l'inattendu, il faut avoir au moment opportun l'information pertinente. Beaucoup d'information sur les tendances environnementales et sur d'autres aspects connexes est accessible auprès de sources gouvernementales et non gouvernementales. Toutefois, la majeure partie de cette information est trop longue ou sous une forme qui ne convient pas aux syndicats et au patronat dans les entreprises. Mais surtout, il convient de souligner que peu d'efforts ont été faits pour déterminer les besoins des intervenants en milieux de travail à cet égard. En conséquence, le patronat et les syndicats pourraient unir leurs efforts en ce domaine. Une telle approche reposerait sur des assises solides qui permettraient aux deux parties de s'entendre sur les responsabilités environnementales et sur les mesures à prendre à cet égard.

Recommandation 10

Nous recommandons que le patronat et les syndicats définissent conjointement leurs besoins en matière d'information sur les tendances économiques et environnementales dans certains secteurs, et proposent des moyens d'améliorer la cueillette, la présentation et la dissémination d'information sur ces tendances.

Le leadership et le partage d'information entre les pairs

Les études de cas présentées dans ce document sont utiles parce qu'elles représentent des exemples de mesures concrètes que le patronat et les syndicats ont pris pour améliorer le rendement environnemental. Elles mettent aussi en évidence la valeur intrinsèque des approches conjointes face à des problèmes communs et l'efficacité de celles-ci pour s'attaquer aux préoccupations environnementales.

Dans de nombreux cas, les réponses d'une vaste portée n'incluent pas toutes les entreprises d'un secteur. De nombreuses compagnies sont devenues de véritables leaders en élaboration de réponses et stratégies applicables à tout un secteur. Le défi auquel ces entreprises font face consiste donc à faire participer d'autres entreprises à l'approche en exerçant des pressions sur celles-ci et en faisant connaître la valeur de ces approches.

La cueillette et la dissémination d'information sur des expériences positives et sur des exemples de coopération patronale-syndicale devraient devenir un rôle important de tout organisme sectoriel dans les secteurs industriels où de tels organismes existent. Ceux-ci devraient aussi recueillir et distribuer de l'information sur les changements dans les exigences professionnelles et dans l'emploi ainsi que des données sur l'économie et l'environnement.

Recommandation 11

Nous recommandons que les organismes sectoriels existants fassent preuve de leadership et encouragent activement la participation de toutes les compagnies et de tous les syndicats concernés aux approches sectorielles. Pour atteindre cet objectif, il conviendrait d'exercer des pressions sur les entreprises et d'assurer la cueillette et la dissémination d'information sur des compagnies ayant su répondre aux pressions environnementales.

Les questions concernant la communauté

Dans de nombreuses communautés où se trouvent des entreprises exploitant les ressources naturelles, les questions environnementales qui ont une incidence sur les ressources auront aussi des répercussions majeures sur les communautés. Il est de toute évidence nécessaire de veiller à ce que la communauté participe aux discussions concernant l'environnement. Il est important que l'utilisation qui est faite des ressources soient discutées dans l'optique des plans de développement de la communauté. Dans les communautés éloignées qui dépendent d'une seule activité économique, un accroissement de la diversification économique devrait être une priorité. De plus, il est essentiel que les plans de développement de la communauté reflètent ses forces et sa composition. Par exemple, dans les localités où les Autochtones sont présents en grand nombre, il faudra s'appliquer à améliorer les possibilités d'emploi de ces citoyens et leur accès aux programmes de développement communautaire.

Dans les activités de transformation et de traitement des ressources, le rendement environnemental de la compagnie peut avoir un impact sur la qualité de vie de la communauté. Nous pouvons constater à la lecture des études de cas que des discussions et échanges avec les membres de la communauté améliorent le climat de confiance entre le patronat, les syndicats et la communauté elle-même. L'accès à toute l'information disponible permet aussi aux membres de la communauté de participer aux décisions qui pourront avoir un impact sur leur environnement, mais aussi de les préparer à faire face à des situations d'urgence dans le cas d'accidents industriels ou de déversements de substances toxiques. Parfois, la qualité des rapports entretenus a favorisé une plus grande coopération dans d'autres domaines entre les compagnies et les groupes de la communauté.

Dans tous les efforts engagés pour veiller à ce que les questions environnementales soient intégrées dans les plans de développement économique de la communauté, il appartient au patronat, aux syndicats et aux gouvernements de faire preuve de leadership dans l'établissement de ces processus.

Recommandation 12

Nous recommandons que soient mis en place des mécanismes de consultation qui assureront l'échange d'information entre les groupes communautaires, le patronat et les syndicats sur les questions environnementales.

Recommandation 13

Nous recommandons que le patronat, les syndicats et les gouvernements appuient les plans de développement économique des communautés et veillent à ce qu'ils favorisent le développement durable à long terme du secteur industriel dont dépend la communauté.

Le rôle des gouvernements

Nous avons parlé jusqu'à maintenant dans le présent rapport des approches et solutions aux pressions environnementales adoptées par les syndicats et le patronat. Toutefois, les questions environnementales sont de toute évidence la responsabilité de tous. Les études de cas et certaines expériences menées à l'étranger suggèrent que les gouvernements peuvent encourager une plus grande participation des divers groupes de la société pour réconcilier les préoccupations environnementales et économiques. Cela est d'autant plus vrai que les consommateurs, les travailleurs, les producteurs et les gouvernements ont tous un intérêt face à celles-ci. L'opinion courante concernant la pollution est que le pollueur doit payer le coût des torts qu'il inflige à l'environnement. Par contre, les produits fabriqués sont achetés par les consommateurs qui se trouvent donc à appuyer des processus de production qui portent atteinte parfois à l'intégrité du patrimoine environnemental. Les nouveaux règlements adoptés pour prévenir la dégradation de l'environnement comportent souvent un coût caché, soit la suppression de la production et la perte d'emplois. Les répercussions sont donc assumées par le patronat et les syndicats sans que les consommateurs ne soient informés directement que les procédés de production en question sont néfastes pour l'environnement.

Le patronat, les syndicats et les gouvernements ont un rôle à jouer pour que les gens comprennent mieux les nombreuses dimensions de ce problème. Comme nous l'avons expliqué précédemment, il faut distribuer de l'information et veiller à ce que toutes les parties concernées puissent participer aux discussions. L'un des rôles des gouvernements est d'appuyer la cueillette d'information sur des pratiques environnementales saines et de favoriser leur utilisation. Cette fonction éducative est essentielle pour mieux comprendre toute la complexité des questions environnementales et les réponses à celles-ci.

Mais les gouvernements ont aussi d'autres rôles à jouer. Ils ont le pouvoir d'adopter des lois et des règlements qui régissent l'activité environnementale et industrielle. Ils sont aussi chargés de prélever les recettes fiscales et d'en assurer la redistribution. Les gouvernements doivent également chercher à trouver un juste milieu entre des opinions incompatibles. Les gouvernements mettaient souvent en place par le passé des programmes pour combler certaines lacunes de l'activité industrielle et l'appuyer et pour venir en aide à ceux qui subissent les contre-coups du changement économique. Les études de cas ont révélé que les gouvernements sont moins disposés maintenant à offrir de tels programmes car ils n'ont plus les moyens de le faire. Nous proposons donc dans les études de cas des modifications au rôle confié aux gouvernements.

Les données des études de cas suggèrent que les gouvernements peuvent appuyer et faciliter les processus multipartites. Cela ne signifie pas que les gouvernements ne peuvent avoir le dernier mot à dire dans l'élaboration de la politique publique, mais bien

qu'ils doivent jouer le rôle de rassembleur d'une vaste gamme de groupes concernés pour discuter des problèmes et défis environnementaux et surtout pour y trouver des solutions, tout particulièrement dans les secteurs de la foresterie et de l'exploitation minière. L'étude de cas sur l'industrie minière montre comment les gouvernements peuvent retirer des organismes gouvernementaux le processus décisionnel concernant l'exploitation de la ressource pour le remettre entre les mains d'instances consensuelles composées de représentants aux intérêts divers. Les recommandations formulées jusqu'à maintenant mettent en lumière ce rôle de rassembleur et de soutien des gouvernements.

Cependant, lorsque des situations conflictuelles persistent, les gouvernements sont toujours là pour rapprocher des visions opposées et décider de la politique à suivre. À cette fin, il importe que les paramètres de la réglementation fédérale et provinciale soient bien définis. Cela est essentiel si nous voulons que l'application de la réglementation environnementale existante soit marquée au sceau de la clarté, de la certitude et de l'uniformité. Une cadre environnemental bien défini permet aussi d'assurer une application uniforme de la réglementation environnementale.

Les études de cas nous ont aussi appris qu'il est possible d'améliorer le processus d'établissement de la réglementation environnementale et d'en accroître l'efficacité. Les participants aux études de cas reconnaissent le droit des gouvernements d'adopter des lois concernant l'environnement et ont généralement peu à redire des normes techniques que contient la réglementation. Toutefois, ils ont exprimé certaines préoccupations au sujet du processus de réglementation environnementale. Ils ont aussi souligné le problème que constituent le chevauchement et le dédoublement de la réglementation fédérale et provinciale, et se sont interrogés sur le mode d'application de la réglementation canadienne par rapport à d'autres pays industrialisés. La principale préoccupation soulevée concernait le temps qu'il faut pour compléter les diverses étapes du processus d'évaluation. Cela peut de toute évidence avoir de graves répercussions sur les entreprises, comme l'annulation de projets d'investissement et l'affaiblissement de la production. Les syndicats sont touchés par les mêmes répercussions. Par exemple, il semble bien que le processus de la LCPE autorisant la fabrication de nouveaux produits chimiques soit interminable car de nombreuses parties doivent être consultées. Dans l'industrie chimique, l'approbation de nouveaux produits chimiques prend dans de nombreux cas deux fois plus de temps qu'aux États-Unis. Dans le secteur minier, l'évaluation de l'impact environnemental constitue une source de préoccupation car le fédéral et la province concernée peuvent chacun exiger une évaluation. Des retards dans le lancement de projets de développement qui comportent des investissements importants sont particulièrement préoccupants pour le patronat et les syndicats.

Recommandation 14

Nous recommandons que les gouvernements, avec l'aide du patronat et des syndicats, appuient la cueillette d'information concernant de bonnes pratiques industrielles qui tiennent compte des préoccupations environnementales et économiques et encouragent l'utilisation de celles-ci.

Recommandation 15

Nous recommandons que les gouvernements cherchent à établir un cadre réglementaire qui veille à ce que l'application de la réglementation environnementale soit marquée sous le sceau de la clarté, de la certitude et de l'uniformité.

Recommandation 16

Nous recommandons que les gouvernements, en consultation avec le patronat et les syndicats, examinent et améliorent leurs processus d'évaluation de l'impact environnemental des projets d'exploitation des ressources et leurs procédures d'approbation des nouveaux produits chimiques, et ce, sans compromettre les normes de sécurité et de santé.

NOTES DE FIN DE TEXTE

1. Bhalla, A. S, Bezdek, et une simulation d'Informetrica ainsi qu'une récente étude américaine.
2. Le Conference Board of Canada a réalisé un certain nombre d'études sur la gestion environnementale dans certains secteurs selon les compagnies, voir *Industrial Competitiveness, Trade and the Environment Reports on Phase I, Phase II, Phase III*.
3. Rapport de la firme Angus Reid de juillet/août 1995.
4. Rapport de la firme Angus Reid, novembre/décembre 1995
5. Enquête du CCMTP auprès des dirigeants patronaux et syndicaux, 1996
6. Par exemple, le Traité sur l'Antarctique, la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine et la Convention sur mer territoriale et la zone contiguë.
7. Potier, Michel, "Agreement on the Environment" OECD Observer, Août/septembre 1994, voir aussi du Conference Board of Canada le document intitulé *Voluntary Measure for Environment Protection Report 149-95*, Ottawa 1995.
8. Canadian Environmental Management Survey, KPMG, 1994
9. Selon le Canadian Environmental Management Survey (KPMG, 1994), 98 p. 100 des répondants dans le secteur des ressources et 93 p. 100 dans le secteur de la fabrication considèrent que le respect de la réglementation en la matière représente une source importante de préoccupations environnementales.
10. International Institute for Sustainable Development (IISD) *Coming Clean : Corporate Environmental Reporting*, Deloitte Touche Tomatsu International, 1993.
11. Selon la plus récente enquête de la KPMG, le nombre d'employés à temps plein responsables des questions environnementales est passé de 44% en 1994 à 66% en 1996 chez les entreprises consultées. KPMG Canadian Environmental Survey, 1996.
12. Peter James et Stephanie Stewart, *The European Environmental Executive; From Technical Specialist to Change Agent and Strategic Co-ordinator?* Ashride Management Research Group, Ashride, Royaume Uni, 1995
13. La "diligence raisonnable" est un terme juridique qui a trait à la responsabilité d'une entreprise de prendre des mesures préventives pour empêcher un accident environnemental. L'établissement d'un comité environnemental pourrait être l'une de ces mesures qui pourrait permettre de satisfaire au test de la diligence raisonnable.
14. Organisation internationale du travail (OIT), "The practical role of trade unions in improving environmental protection and sustainable development", Document d'information présenté à l'occasion du Symposium des travailleurs sur l'éducation et l'environnement, Genève, octobre 1993.
15. Ernst Hollander *Varfor var det sa segt? Om lagriskemi, miljodrivnen innovation och kravformning (The Enigmatic Time Pattern of Environmental Innovation) 1995*
16. Price Waterhouse, *The Canadian Pulp and Paper Industry : A Focus in Human Resources*, 1994. La réalisation de cette étude a été contrôlée par des représentants de l'industrie, des syndicats et des gouvernements. Elle a porté sur la capacité excédentaire et l'impact sur l'emploi dans l'industrie à moyen et à long terme.
17. Conference Board of Canada, *Industrial Competitiveness, Trade and the Environment : A Look at three Sectors of the Canadian Economy*, 1993.
18. Panneaux de fibres à densité moyenne (PDM); panneaux de particules orientées (PPO).

-
19. La pâte élémentaire sans chlore est en train de devenir la norme en Europe et en Amérique du Nord même si la pâte ne contenant absolument aucun chlore plus coûteuse est vendue principalement en Allemagne. Anticipant une forte demande de pâtes et de papiers sans chlore, le gouvernement de la Colombie-Britannique a ordonné le retrait progressif en deux étapes du chlore d'ici 2002. Toutefois, selon des données récentes, les pâtes sans chlore ne se vendent presque plus.
 20. *Canadian Industry Program for Energy Conservation (CIPEC), rapport annuel 1994-1995.*
 21. Notre avenir commun, le Rapport final de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1987..
 22. *Rapport final de la Table ronde sur le développement durable des forêts*, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, avril 1994.
 23. Conference Board, *Industrial Competitiveness, Trade and the Environment : A look at the Canadian Non-Ferrous Metals Industry*, 1994, p. 4.
 24. Au début de 1991, les réserves de cuivre, de nickel et de zinc étaient d'environ les deux tiers de ce qui avaient été annoncé en 1981. De plus, en 1992, les dépenses totales au titre de l'exploration s'élevaient à 385 millions de dollars, soit le plus faible niveau depuis 1967.
 25. Le processus UNOX est un système de traitement à l'oxygène de la boue qui utilise des bactéries pour détruire les composés organiques rejetés dans l'eau.